



RÉGIME DE RETRAITE DE L'UNIVERSITÉ MCGILL

RAPPORT ANNUEL

31 DÉCEMBRE 2024

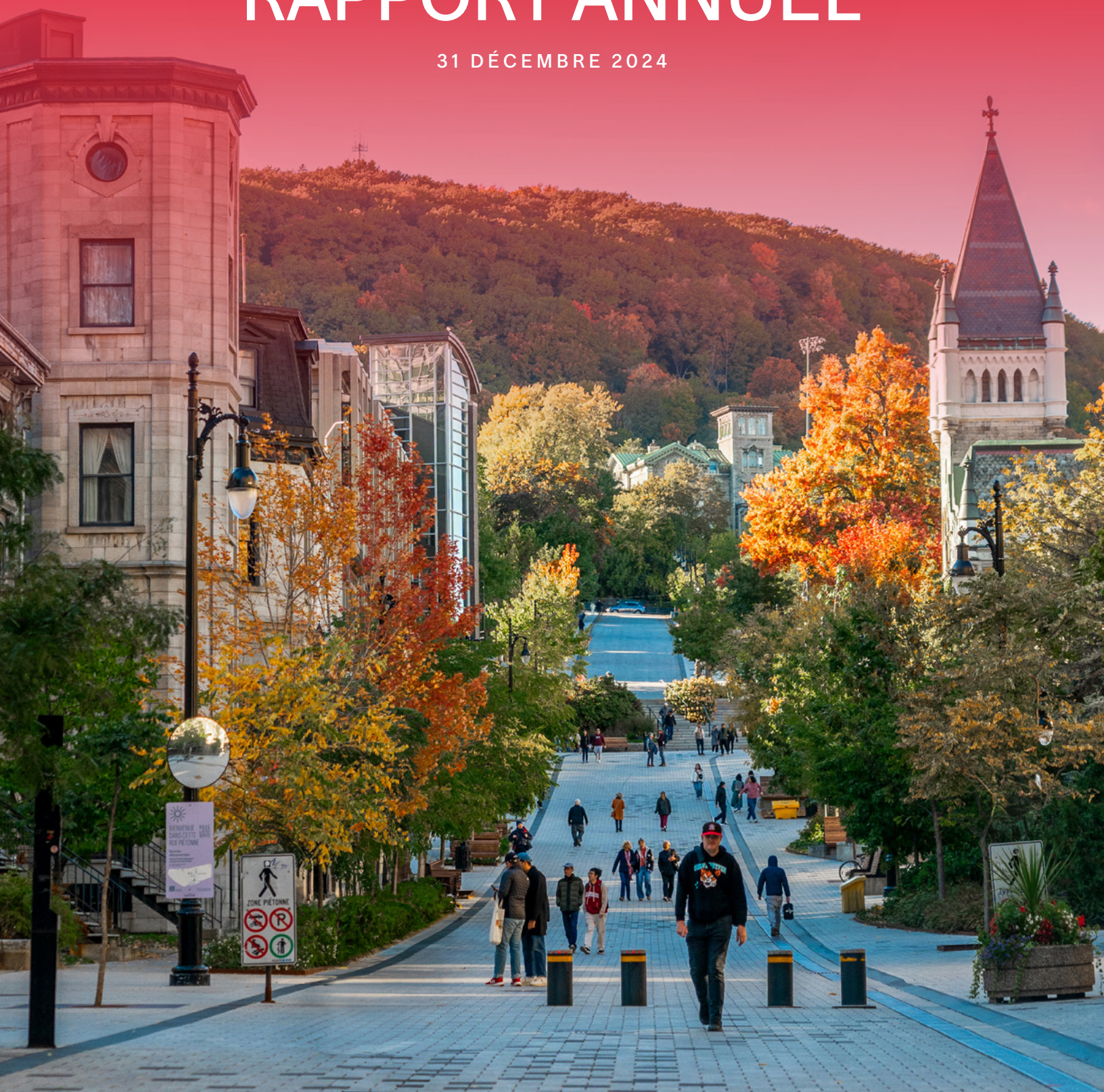




TABLE DES MATIÈRES

04	Faits saillants 2024	28	Consultants externes et gestionnaires de portefeuilles
07	Message des membres du Comité d'administration des retraites	29	Évaluation actuarielle
08	Gouvernance		Rapport financier
11	Prestations et administration	31	Lettre sur la responsabilité de la direction
13	Au service des membres	32	Rapport de l'auditeur
14	Gestion des placements	34	État de l'actif net disponible pour le service des prestations
16	Investissement socialement responsable	35	État de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations
18	Fonds d'accumulation	36	Notes afférentes au rapport financier
19	Compte équilibré	48	Glossaire
20	Fonds socialement responsable	49	Contacts
21	Fonds sans combustibles fossiles		
22	Fonds axés sur une date d'échéance		
23	Fonds commun d'actions		
24	Fonds commun de titres à revenu fixe		
25	Placements alternatifs		
26	Fonds de marché monétaire		
27	Fonds des retraités		

Les mots en caractères gras dans ce rapport sont définis dans le Glossaire

FAITS SAILLANTS 2024

OPTIONS D'INVESTISSEMENT

1,5 G\$

D'ACTIFS

RENDEMENT EN 2024: 12,1 %

RENDEMENT ANNUELISÉ

5 ANS: 8,1 %

COMPTE ÉQUILIBRÉ

838,5 M\$

D'ACTIFS

RENDEMENT EN 2024: 20,4 %

RENDEMENT ANNUELISÉ

5 ANS: 9,9 %

**FONDS COMMUN
D' ACTIONS**

508,4 M\$

D'ACTIFS

RENDEMENT EN 2024: 4,1 %

RENDEMENT ANNUELISÉ

5 ANS: 2,5 %

**FONDS COMMUN
DE TITRES À
REVENU FIXE**

73,5 M\$

D'ACTIFS

RENDEMENT EN 2024: 18,4 %

RENDEMENT ANNUELISÉ

5 ANS: 8,2 %

**FONDS SOCIALEMENT
RESPONSABLE**

5,0 M\$

D'ACTIFS

RENDEMENT EN 2024: 20,2 %

**FONDS SANS
COMBUSTIBLES
FOSSILES**

31,5 M\$

D'ACTIFS

RENDEMENT EN 2024: 5,2 %

RENDEMENT ANNUELISÉ

5 ANS: 2,7 %

**FONDS DE MARCHÉ
MONÉTAIRE**

49,3 M\$

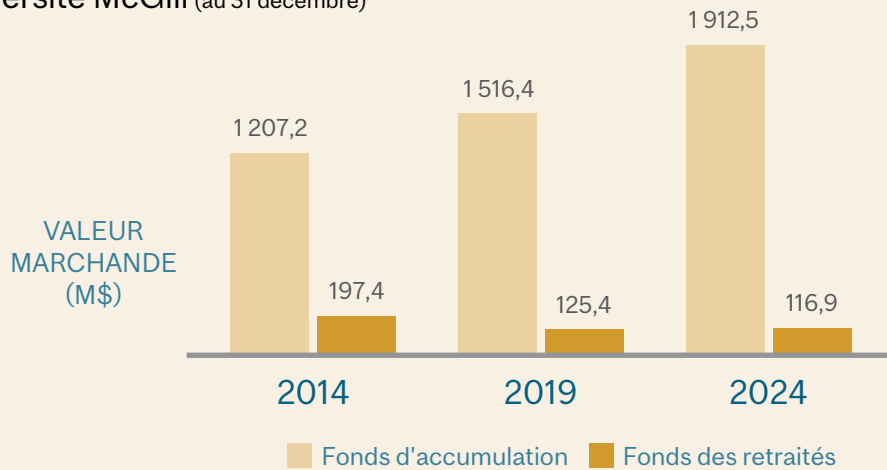
D'ACTIFS

RENDEMENTS VARIENT SELON

LE PROFILE DU MEMBRE

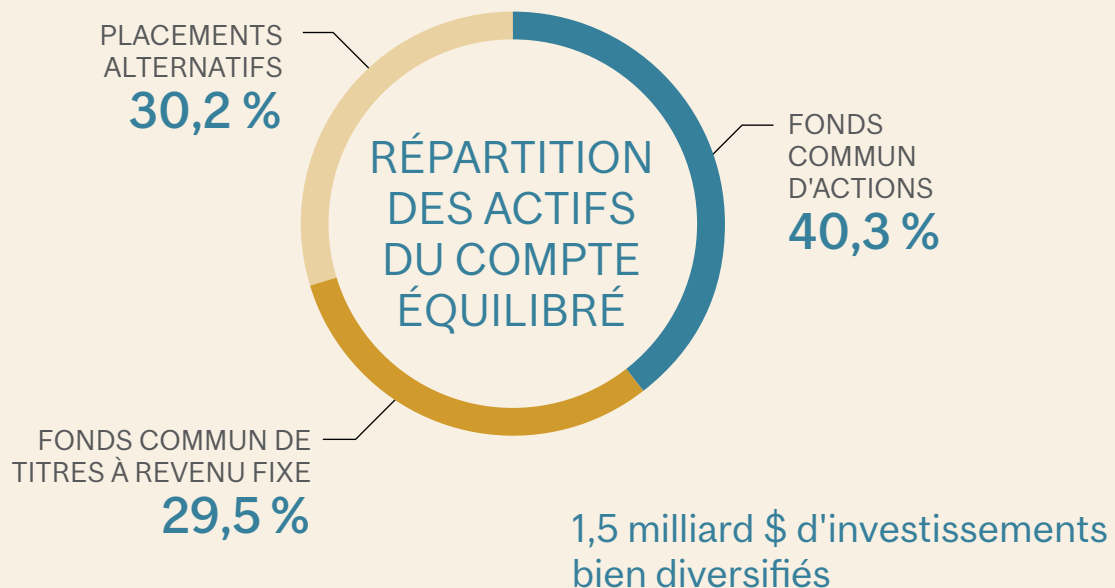
**FONDS AXÉS SUR UNE
DATE D'ÉCHÉANCE**

Actif net disponible pour le service des prestations
de l'Université McGill (au 31 décembre)



77,1 %

DES ACTIFS SONT
INVESTIS DANS
L'OPTION COMPTE
ÉQUILIBRÉ



FAITS SAILLANTS 2024

PARTICIPATION
AU 31 DÉCEMBRE 2024

CROISSANCE DE LA PARTICIPATION DANS LE RÉGIME

La participation totale comprend les membres actifs, les membres différés, les membres à prestations variables et les membres à la retraite.

Statistique des participants au 31 décembre

	2014	2019	2024
Actifs	5 738	6 545	6 612
Différés	2 672	2 823	2 397
Retraités	1 202	963	725
Prestations Variables	0	0	264
Total	9 612	10 331	9 998

La participation des membres actifs a augmenté de 15 % au cours des 10 dernières années

MEMBRES ET ACTIFS DU RÉGIME

6



6 612

MEMBRES ACTIFS

1,4 G\$ en actifs

48 ans, l'âge moyen des membres

59 % femmes

41 % hommes

2 397

MEMBRES DIFFÉRÉS

247,6 M\$ en actifs

53 ans, l'âge moyen des membres

53 % femmes

47 % hommes



725

MEMBRES DANS
LE FONDS DES RETRAITÉS

85 ans, l'âge moyen des membres

264

PRESTATIONS
VARIABLES

151,2 M\$ en actifs

70 ans, l'âge moyen des membres

MESSAGE

DES MEMBRES DU COMITÉ D'ADMINISTRATION DES RETRAITES

Le Comité d'administration des retraites et le Comité de placement s'engagent à ce que notre régime de retraite soit rigoureusement géré et financièrement durable pour les membres ainsi que pour l'Université, le promoteur du Régime. L'objectif est d'offrir des rendements optimaux à long terme au sein des options de placement choisies par les membres du Régime selon leur tolérance au risque. Grâce à une gamme diversifiée de choix de placement, les membres peuvent personnaliser leur portefeuille en fonction de leur profil de risque individuel et de leurs préférences en matière d'investissement socialement responsable.

En revenant sur l'année écoulée, je suis heureuse d'annoncer de solides performances pour l'ensemble des options de placement du Régime. Le compte équilibré – qui comprend un mélange diversifié d'actifs présentant diverses caractéristiques de risque – demeure le choix le plus populaire auprès des membres. Il a généré un excellent rendement de 12,1 % pour l'année, soutenu par la bonne performance des fonds sous-jacents, dont le fonds commun de titres à revenu fixe, le fonds commun d'actions et les placements alternatifs. Le fonds commun d'actions, en particulier, a enregistré un rendement impressionnant de 20,4 %, principalement en raison des excellents résultats du marché américain. Les résultats détaillés des divers fonds se trouvent à la page 18 du présent rapport.

Ces résultats reflètent l'impact positif des décisions stratégiques prises au cours des années précédentes, lesquelles ont jeté les bases du succès actuel. Notamment, la révision de la stratégie de couverture des devises étrangères – qui élimine la couverture en dollar américain sur les actions américaines – a généré des gains significatifs pour le fonds commun d'actions. De plus, les changements importants apportés à la structure des actions américaines ont considérablement renforcé le potentiel de cette catégorie d'actifs à générer de la valeur ajoutée.

Un autre fait saillant de l'année a été nos progrès en matière d'investissement socialement responsable. Le régime a réalisé des avancées significatives dans le renforcement des processus de vérification diligente ESG (critères environnementaux, sociaux et de gouvernance) des gestionnaires de placements, garantissant une évaluation plus rigoureuse des investissements. En outre, une revue complète a permis de comparer nos pratiques à celles de nos pairs, confirmant que notre approche ESG est alignée sur les normes les plus élevées. Cela positionne le Régime comme un régime de retraite responsable et orienté vers l'avenir pour nos membres. Les détails concernant ces initiatives figurent aux pages 16 et 17.

Enfin, des positions de couverture ont été mises en place de manière stratégique afin de protéger l'excédent du Régime à des moments clés – lorsque les taux d'intérêt ont atteint un sommet et que les marchés boursiers étaient à des niveaux élevés. Ces instruments de gestion des risques généreront des profits si les taux d'intérêt continuent de baisser et si les marchés boursiers connaissent des baisses. Les deux instruments enregistrent déjà des gains importants, renforçant considérablement la situation financière du

Régime dans un contexte de début d'année volatil.

En plus des séances d'information mensuelles offertes sur divers sujets, le Service des retraites a poursuivi la publication trimestrielle des bulletins *Actualités retraite*. Ces bulletins ont pour but de tenir les membres informés des éléments liés au Régime, notamment les activités de fin d'année, les modifications législatives, les faits saillants de l'assemblée annuelle, ainsi que les moyens d'en apprendre davantage sur le Régime, notamment en consultant les informations et les outils disponibles sur le site sécurisé de Sun Life.

Les détails concernant la composition du comité d'administration des retraites (CAR) et du comité de placement du Régime (CPR) figurent aux pages 9 et 10. Lors de l'assemblée annuelle tenue en format hybride le 6 juin 2024, le professeur Sebastien Betermier et le professeur Markus Poschke ont été élus pour occuper les deux postes du personnel enseignant, remplaçant le professeur Dror Etzion, qui a démissionné en 2023, et la professeure Julia Scott, dont le mandat a pris fin en juin 2024. M. Christopher Newman a été élu au poste du personnel administratif et de soutien, en remplacement de Mme Nikoo Taghavi, dont le mandat était également terminé. Au nom du CAR, je tiens à remercier sincèrement tous les membres sortants pour leur remarquable contribution au Régime de retraite de l'Université McGill. Un remerciement spécial est adressé à la professeure Scott pour son leadership exceptionnel et son dévouement à titre de présidente du CAR depuis juin 2018.

Je souhaite également remercier les membres du CAR et du CPR, ainsi que le personnel du Service des retraites et du Service des placements, pour leur expertise, leur rigueur et leur engagement à offrir un service de haute qualité que les membres du Régime attendent et méritent.

L'assemblée annuelle des membres du Régime de cette année aura lieu le mercredi 4 juin à midi. J'espère que vous pourrez y assister.



Diana Dutton, MBA
Présidente du CAR

GOUVERNANCE

La gouvernance d'un régime de retraite réfère aux rôles et responsabilités des différents intervenants impliqués dans l'administration et l'investissement des actifs du régime de retraite afin de rencontrer leurs obligations fiduciaires. Une bonne gouvernance requiert la mise en place d'une structure efficace pour administrer un régime de retraite dans le meilleur intérêt de ses membres et bénéficiaires et assure également que des procédures et des outils appropriés sont en place pour optimiser la prise de décision et le suivi en temps opportun des activités du régime de retraite.

Le Régime a été établi en 1972 et est enregistré en vertu de la Loi sur les régimes complémentaires de retraite du Québec portant le numéro 22266 et avec l'Agence de revenu du Canada portant le numéro 299586.

La copie officielle du **texte du Régime** ainsi que toutes les modifications apportées au Régime peuvent être consultées sur demande dans les bureaux du Comité d'administration des retraites au 680 rue Sherbrooke ouest, bureau 1420, Montréal, Québec, H3A 2M7. Il peut également être lu en ligne à l'adresse <https://www.mcgill.ca/hr/fr/pensions/rum/comite-administration-des-retraites-0>.

L'UNIVERSITÉ MCGILL

L'Université McGill (« l'Université ») est le promoteur du Régime. L'Université approuve le texte du Régime et ses modifications et verse les cotisations requises. L'Université peut bonifier, modifier ou terminer le Régime sous certaines conditions, tel que prévu au texte du Régime ou tel que requis afin de maintenir le Régime à titre de régime de retraite agréé.

COMITÉ D'ADMINISTRATION DES RETRAITES (« CAR »)

Le CAR est responsable de l'administration du Régime et de l'investissement de ses actifs. Le CAR a conçu et mis en place une structure de gouvernance afin d'assumer ses responsabilités efficacement.

En tant que fiduciaire du Régime, le CAR a pour responsabilité de veiller à ce que les placements soient effectués avec prudence, conformément au profil démographique et objectifs financiers de ses membres. À ce titre, il a délégué certaines de ses responsabilités à l'égard de l'investissement des actifs au Comité de placement du Régime (« CPR »). Le CAR nomme les membres du CPR, s'assure que ces délégués ont les connaissances et compétences appropriées pour bien remplir leur mandat et supervise leurs activités.

Le CAR est aussi responsable des questions administratives relatives au versement des prestations, conformément au texte du Régime, et son action s'inscrit dans le cadre des dispositions et règlements de la Loi sur les régimes complémentaires de retraite du Québec et de la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada. Le CAR s'acquitte de ses responsabilités par la tenue de réunions régulières et en faisant appel à un réseau de conseillers, de consultants externes et d'employés du Service d'administration des retraites et du Service des placements.

En 2024, le CAR s'est réuni cinq fois en plus de plusieurs réunions de travail informelles

Le CAR est composé de neuf membres

Quatre membres sont élus par les membres du Régime (deux par le personnel administratif et de soutien et deux par le personnel enseignant). Deux sont désignés par le Conseil des gouverneurs et deux sont désignés par le président et le président du conseil. Un membre indépendant est nommé par le Conseil des gouverneurs, après recommandation du CAR. Les membres sont nommés pour un mandat renouvelable de trois ans.

Lors de l'assemblée annuelle tenue le 6 juin 2024, les professeurs Sebastien Betermier et Markus Poschke ont été nommés pour un mandat de trois ans aux deux postes du personnel enseignant, en remplacement de la professeure Julia Scott, dont le mandat était arrivé à terme, et du professeur Dror Etzion, qui avait démissionné en 2023. M. Christopher Newman a été nommé pour un mandat de trois ans à l'un des deux postes du personnel administratif et de soutien, en remplacement de Mme Nikoo Taghavi.

Au cours de l'année 2024, M. Pierre Lavigne et Mme Tina Hobday ont tous deux été renommés pour un nouveau mandat de trois ans.

COMITÉ D'AUDIT

Le Comité d'audit s'assure de la fiabilité de l'information financière, reçoit et révisé les projets d'états financiers du Régime, incluant le rapport de l'auditeur, informe le CAR des résultats, recommande l'approbation des états financiers et effectue toute autre action jugée nécessaire. Le Comité d'audit est également responsable de recommander la nomination des auditeurs externes au CAR.

En 2024, le Comité d'audit s'est réuni deux fois

Le Comité d'audit est composé de trois membres du CAR

Les membres du Comité d'audit sont nommés par le CAR. En 2024, M. Sebastien Betermier s'est joint au comité d'audit, en remplacement de Mme Julia Scott.

Mme Cristiane Tinmouth, CPA

(présidente du Comité d'audit)

Vice-rectrice adjointe, services financiers

Bureau du vice-président, administration et finance

M. Pierre Lavigne, FSA, FCIA, CFA

Consultant pour régime de retraite

M. Sebastien Betermier

Professeur agrégé de finance

Faculté de gestion Desautels

COMITÉ D'ADMINISTRATION DES RETRAITES

	Mme Diana Dutton, MBA (présidente du CAR) Vice-rectrice adjointe Ressources Humaines	Nommée par le Président et le Président du conseil Mandat se terminant en mai 2027
	M. Sebastien Betermier Professeur agrégé de finance Faculté de gestion Desautels	Élu par le personnel enseignant Mandat se terminant en juin 2027
	M. Myles Edwards, CFA Directeur principal et gestionnaire principal de portefeuille, Revenus fixes Intact Gestion de placements inc.	Nommé par le Conseil des gouverneurs Mandat se terminant en mars 2027
	Mme Tina Hobday Avocate, associée Langlois avocats, S.E.N.C.R.L.	Nommée par le Conseil des gouverneurs Mandat se terminant en juin 2028
	M. Pierre Lavigne, FSA, FICA, CFA Consultant pour régime de retraite	Nommé par le Président et le Président du conseil Mandat se terminant en décembre 2027
	M. Christopher Newman Analyste principal Installations, Campus & Portefeuille TI	Élu par le personnel administratif et de soutien Mandat se terminant en juin 2027
	Mme Lara Pereira, CPA, CBV Contrôleuse, services financiers	Élue par le personnel administratif et de soutien Mandat se terminant en juin 2025
	M. Markus Poschke Professeur, Département d'Économie	Élu par le personnel enseignant Mandat se terminant en juin 2027
	Mme Cristiane Tinmouth, CPA (présidente du Comité d'audit) Vice-rectrice adjointe, services financiers Bureau du vice-président, administration et finance	Nommée par le Président et le Président du conseil Mandat se terminant en mai 2026

COMITÉ DE PLACEMENT DU RÉGIME (« CPR »)

Le CPR est responsable de l'investissement des actifs du Régime et du suivi des activités d'investissement conformément à la politique de placement, approuvée par le CAR, et de la législation en vigueur. Le CPR est également responsable de recommander les modifications à la politique de placement, d'approuver la structure de gestion et voir à la supervision de la gestion quotidienne des actifs. Périodiquement, le CPR est impliqué dans la sélection, la résiliation et le suivi des gestionnaires de portefeuille, du gardien de valeurs et des consultants en investissement. Le suivi des rendements des investissements et la conformité des gestionnaires sont aussi sous la responsabilité du CPR.

En 2024, le CPR s'est réuni quatre fois

Le CPR est composé de huit membres

Les membres du CPR incluent : trois membres du CAR (incluant le président du CAR à titre de membre d'office) et cinq membres externes indépendants qui ne font partie ni de l'administration, ni du personnel de l'Université et qui ne sont membres d'aucun autre niveau décisionnel dans la structure de gouvernance du Régime. Tous les membres du CPR sont nommés par le CAR.

Les membres externes indépendants du CPR servent un premier mandat de quatre ans, renouvelable pour un second terme de trois ans et sont limités à un maximum de deux termes consécutifs.

Le mandat de M. Paul Stinis à titre de président du CPR a été renouvelé pour un deuxième mandat. Le mandat de M. Pierre Lavigne a également été renouvelé pour une période additionnelle de trois ans. Le mandat de Mme Julia Scott a pris fin en juin 2024. Elle a été remplacée par Mme Diana Dutton. Le CPR remercie Mme Scott pour ses conseils au cours des dernières années.

COMITÉ DE PLACEMENT DU RÉGIME

M. Paul Stinis (président du CPR) Administrateur de sociétés	Membre externe indépendant Premier mandat se terminant en janvier 2028
Mme Catherine Janson , CFA Chef des investissements Samara	Membre externe indépendant Premier mandat se terminant en janvier 2028
M. Myles Edwards , CFA Directeur principal et gestionnaire principal de portefeuille, Revenus fixes Intact Gestion de placements inc.	Membre du CAR Mandat se terminant en mars 2027
M. Sylvain Gareau , M.Sc. Consultant pour régime de retraite	Membre externe indépendant Premier mandat se terminant en janvier 2026
M. Pierre Lavigne , FSA, FICA, CFA Consultant pour régime de retraite	Membre du CAR Mandat se terminant en décembre 2027
M. François Quinty , CFA Directeur gestion des placements Via Rail Canada	Membre externe indépendant Premier mandat se terminant en janvier 2026
Mme Diana Dutton , MBA Vice-rectrice adjointe Ressources Humaines	Présidente du CAR, membre d'office Mandat se terminant en mai 2027
Mme Dominique Vézina , CFA, MBA Vice-présidente, Risque - Investissement Direction des Risques Caisse de dépôt et placement du Québec	Membre externe indépendant Premier mandat se terminant en janvier 2026

RESSOURCES HUMAINES - SERVICE DES RETRAITES ET SERVICE DES PLACEMENTS

L'administration quotidienne du Régime est effectuée par le Service des retraites et le Service des placements conformément aux politiques et procédures définies et approuvées par le CAR.

SOCIÉTÉ DES SERVICES DE TITRES MONDIAUX CIBC MELLON

Les services de CIBC Mellon comprennent la garde de valeur, la comptabilisation, le prêt de titres, les opérations de change, l'évaluation des actifs, la mesure de la performance et le suivi de la conformité.

SUN LIFE

Sun Life est responsable du traitement des transactions des membres ainsi que des virements et de la répartition des flux de trésorerie entre les options d'investissement disponibles. Sun Life effectue également les calculs concernant les règlements, prépare les dossiers de règlement et est responsable de la production des relevés annuels des membres conformément aux exigences législatives.

NORMANDIN BEAUDRY

Normandin Beaudry est le fournisseur des services administratifs quotidiens pour les membres recevant une rente du Régime.

PRESTATIONS ET ADMINISTRATION

APERÇU DU PLAN

Le Régime est composé de deux parties (**Partie A** et **Partie B**) qui se distinguent par la date d'admissibilité d'un membre à joindre le Régime. Pour les membres inscrits ou admissibles à joindre le Régime avant le 1^{er} janvier 2009, le Régime est un **régime hybride** (Partie A). La Partie A comprend une disposition à cotisation déterminée (« CD ») par laquelle les membres et l'Université cotisent un certain montant par période de paie. Les membres choisissent comment investir leurs cotisations parmi un éventail d'options d'investissement. Pour se protéger des risques d'investissement inhérents à un régime CD, une disposition à prestation déterminée (« PD »), c.-à-d. une disposition de rente minimale, existe qui fournit une garantie que la rente payable sera au minimum égal au montant calculé selon la formule PD. La formule PD prend en considération le nombre d'années de service du membre ainsi que son salaire moyen le plus élevé.

Pour les membres inscrits au 1^{er} janvier 2009 ou après, le Régime est un régime CD et réfère à la Partie B. Les membres et l'Université cotisent un certain montant par période de paie. Les membres choisissent comment investir leurs cotisations parmi un éventail d'options d'investissement.

Lorsque le moment est venu de régler et convertir la valeur accumulée de leur compte en revenu de retraite, les membres peuvent transférer ces sommes vers une institution financière ou utiliser les options proposées par l'Université qui sont le **Fonds de revenu viager** (« FRV »), le Compte de retraite immobilisé (« CRI ») ou les prestations variables.

Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter le document disponible en ligne à l'adresse suivante : <https://www.mcgill.ca/hr/fr/pensions/rrum>

COTISATIONS AU PLAN

Les cotisations des membres actifs et de l'Université sont investies dans le Fonds d'accumulation dans une ou plusieurs options d'investissement offertes par le Régime, et ce, à la discrétion du membre.

Cotisations additionnelles de l'Université

En plus des cotisations régulières, l'Université peut être tenue de verser des cotisations supplémentaires. Ces dernières sont déterminées en fonction de la situation financière du Régime dans le but de financer la disposition PD de rente minimale pour les membres Partie A et les rentes en cours de paiement dans le **Fonds de retraite**, tel que requis par la législation applicable. Ces cotisations additionnelles s'accumulent dans un **Fonds complémentaire** et sont investies dans l'option d'investissement Compte équilibré.

Dans le but de déterminer les cotisations spéciales requises par l'Université, des évaluations actuarielles sont produites. Les évaluations actuarielles sont produites selon deux méthodes de calcul du financement d'un régime; l'évaluation de capitalisation et l'évaluation de solvabilité. Ces évaluations mesurent la capacité du régime à rencontrer ses engagements financiers selon deux perspectives.

1. Évaluation de capitalisation

L'évaluation de capitalisation assume que le Régime restera en vigueur indéfiniment. Le calcul détermine le montant que l'Université est tenue de cotiser pour couvrir une année de service des membres de la Partie A et pour amortir le déficit du Régime, le cas échéant.

L'évaluation actuarielle du 31 décembre 2022 démontre un **déficit de capitalisation** de 22,7 M\$ et un ratio de capitalisation de 98,7 %. L'évaluation précédente a été effectuée au 31 décembre 2019.

En 2024, l'Université a versé 5,9 M\$ à titre de cotisations pour financer le passif PD

Le tableau suivant présente l'évolution du ratio de capitalisation de 2019 à 2022 :

POSITION DE CAPITALISATION ¹	31 DÉCEMBRE 2022 \$ en 000s	31 DÉCEMBRE 2019 \$ en 000s
VALEUR MARCHANDE DES ACTIFS	1 749 887	1 641 780
PASSIF ACTUARIEL	1 772 558	1 680 013
DÉFICIT DE CAPITALISATION	(22 671)	(38 233)
RATIO DE CAPITALISATION	98,7 %	97,7 %

Note 1: Voir l'Évaluation Actuarielle à la page 29 pour plus de détails sur la position de capitalisation.

Le Régime doit faire l'objet d'une évaluation actuarielle complète au moins tous les trois ans. La prochaine évaluation actuarielle complète sera effectuée au ou avant le 31 décembre 2025.

2. Évaluation de solvabilité

L'évaluation de solvabilité détermine la situation financière du Régime à la date de l'évaluation, en assumant une terminaison à cette même date. Le degré de solvabilité sert à évaluer le montant des cotisations supplémentaires de l'Université, aussi appelées cotisations supplémentaires de solvabilité, nécessaires pour garantir que les membres de la Partie A puissent accéder à 100 % de leurs avoirs lorsqu'ils cessent d'être à l'emploi, prennent leur retraite ou atteignent l'âge de 71 ans.

Le calcul du degré de solvabilité du Régime comprend seulement les actifs et passifs de solvabilité relatifs à la disposition de rente minimale du Régime, excluant les valeurs accumulées CD de tous les membres.

Selon l'évaluation de solvabilité au 31 décembre 2023, le degré de solvabilité du Plan était de 104,5 %.

Le tableau suivant présente l'évolution du degré de solvabilité de 2022 à 2023 :

POSITION DE SOLVABILITÉ ¹	31 DÉCEMBRE, 2023 \$ en 000s	31 DÉCEMBRE, 2022 \$ en 000s
VALEUR MARCHANDE DES ACTIFS	252 279	238 187
PASSIF DE SOLVABILITÉ	241 500	248 086
DÉFICIT DE SOLVABILITÉ	10 779	(9 899)
DEGRÉ DE SOLVABILITÉ	104,5 %	96,0 %

Note 1: Voir l'Évaluation Actuarielle à la page 29 pour plus de détails sur la position de solvabilité.

Cotisations de partage du coût des membres Partie A

Effectif le 1^{er} janvier 2014, une modification au Régime a été apportée afin d'introduire la notion de partage du coût des déficits avec les membres Partie A. En septembre 2023, ce taux est passé de 1,9 % à 1,4 %. Les cotisations de partage du coût des membres Partie A sont investies dans leur compte individuel.

Les cotisations faites par les membres et l'Université pendant l'année sont détaillées ci-dessous :

Cotisations en 2024		
FONDS D'ACCUMULATION	PAR LES MEMBRES \$ en 000s	PAR L'UNIVERSITÉ \$ en 000s
CONTRIBUTIONS RÉGULIÈRES	35 007	38 521
COTISATIONS POUR LE SERVICE COURANT		3 631
COTISATIONS SUPPLÉMENTAIRES DE SOLVABILITÉ		94
COTISATIONS POUR L'AMORTISSEMENT DU DÉFICIT		2 238
COTISATIONS DE PARTAGE DU COÛT - MEMBRES PARTIE A	2 800	
COTISATIONS VOLONTAIRES	1 766	
TOTAL	39 593	44 484

PRESTATIONS ET PAIEMENTS DE RENTES

Fonds d'accumulation

Au cours de l'année 2024, 1 646 règlements ont été effectués pour un total de 123,0 M\$. Le tableau suivant présente les types de règlement et les prestations versées pendant l'année.

Règlements en 2024

FONDS D'ACCUMULATION	NOMBRE DE RÉGLEMENTS	MONTANT TOTAL \$ en 000s
PRESTATIONS DE RETRAITE - TRANSFERTS VERS L'EXTERNE	196	71 729
PRESTATIONS DE RETRAITE - TRANSFERTS VERS FRV/CRI DE L'UNIVERSITÉ MCGILL	17	10 311
PRESTATIONS VARIABLES	670	15 924
PRESTATIONS DE CESSATION D'EMPLOI	751	23 632
PRESTATIONS DE DÉCÈS	12	1 442
TOTAL	1 646	123 038

Fonds des retraités

Au 31 décembre 2024, le Régime comptait 725 membres retraités et bénéficiaires recevant des paiements de rentes du Fonds des retraités. En 2024, un total de 17,9 M\$ a été versé sous forme de rentes.

Dividendes de rentes

Lorsque le Fonds des retraités dégage des excédents, ces montants pourraient servir à bonifier, au moyen de dividendes, les rentes en cours de versement. Suite à certains changements apportés à la Loi sur les régimes complémentaires de retraite, les régimes de retraite sont tenus de constituer une réserve en cas d'excédent. Ce changement requiert que le Régime soit solvable à 100 % et que la réserve ait été constituée avant de déclarer un dividende. Étant donné qu'un déficit de solvabilité a été confirmé lors de la dernière évaluation actuarielle, aucun dividende de rente n'a pu être déclaré. En raison de la souscription à un contrat de rentes le 31 mars 2023 qui aligne les rendements attendus du contrat avec les obligations envers les membres retraités à cette date, il est peu probable que les conditions requises pour générer un surplus et des dividendes se réalisent.

MODIFICATIONS AU RÉGIME

Il n'a eu aucune modification au texte du Régime en 2024.

AU SERVICE DES MEMBRES

Plusieurs services sont offerts aux membres pour les aider à atteindre leurs objectifs financiers. Des outils sont disponibles sur le site Web du Régime et de l'information peut être obtenue en téléphonant au Centre d'appel des programmes d'épargne de l'Université McGill.

Toutes questions concernant le Régime doivent être adressées au Centre d'appel des programmes d'épargne de l'Université McGill au 1-888-444-2023.

VOTRE COMPTE

Les soldes courants des comptes sont mis à jour quotidiennement tandis que les taux de rendement personnels et les rendements des options sont mis à jour mensuellement. Les cotisations, les retraits et les modifications aux allocations des placements sont traités deux fois par mois, le 15^e jour du mois (ou le jour ouvrable précédent) et le dernier jour ouvrable du mois (ou le jour ouvrable précédent). La valeur des actifs de chaque compte est mise à jour dans les cinq jours ouvrables suivant les dates de traitement.

Les membres peuvent accéder à leur compte de retraite et consulter le solde courant et leurs décisions d'allocation d'actifs en accédant au site Web des programmes d'épargne de l'Université McGill et en utilisant leur nom d'utilisateur et leur mot de passe de McGill.

<https://www.mcgill.ca/hr/fr/pensions/rrum/votre-compte>

Les membres sont encouragés à prendre avantage des nombreuses ressources mises à leur disponibilité pour les accompagner dans leurs efforts de planification financière en vue de leur retraite. Par l'entremise du site Web <http://masunlife.ca>, les membres peuvent découvrir leur profil d'investisseur à l'aide de l'outil Répartition de l'actif. Ils peuvent planifier leur retraite à l'aide du Planificateur de retraite qui inclut un graphique illustrant le décaissement pour aider les membres à estimer leur revenu futur.

Les membres peuvent vérifier leurs soldes sur l'application ma Sun Life mobile. En plus d'un support téléphonique, les membres peuvent obtenir de l'aide en direct avec l'option "Clavardez maintenant" sur le site Web.

Les membres ont utilisé ces outils et services. En 2024, les utilisateurs se sont connectés à l'application mobile plus de 39 000 fois, soit une augmentation de 24 % par rapport à 2023. Le planificateur de retraite, un autre outil populaire auprès des membres, a été utilisé 1 063 fois.

Des options d'investissement ont été conçues pour aider les membres à bâtir et à maintenir un portefeuille d'investissements bien diversifié. Les membres peuvent modifier leur allocation d'actifs actuelle et/ou leur allocation reliée à de futurs investissements.

Les membres sont fortement encouragés à réviser leurs placements régulièrement afin de s'assurer que la composition de leur portefeuille est en ligne avec leurs objectifs.

CAPSULES VIDÉO

Le Service des retraites a préparé une série de capsules vidéos afin d'aider les membres du Régime. Ces capsules peuvent être visionnées à :

<https://www.mcgill.ca/hr/fr/pensions/rrum/regarder-nos-capsules-video>.

SÉANCES D'INFORMATION

Ressources Humaines - Service des retraites offre des séances d'information aux employés et membres du Régime afin de répondre à leurs besoins.

En 2024, 907 membres ont assisté aux 57 séances organisées. Ces séances comprennent la séance d'information générale, la séance d'information sur la retraite, la séance d'information sur les options de règlement, la séance d'information sur la phase d'accumulation/décaissement et la séance sur la Partie A (régime hybride).

Les membres peuvent s'enregistrer pour une séance d'information sur Minerva. Pour plus d'information et pour accéder aux présentations utilisées lors de certaines séances d'information, veuillez visiter l'adresse suivante :

<https://www.mcgill.ca/hr/fr/pensions/rrum/infosessions>.

RAPPORTS D'INVESTISSEMENT

Les membres ont accès aux fiches d'information Morningstar® qui sont disponibles par l'entremise du site Web sécurisé de Sun Life.

Morningstar® est un fournisseur de nouvelles et d'analyses sur les placements. Les fiches d'information sur les fonds de Morningstar® présentent en détail ce qu'offre chaque fonds. Elles fournissent, entre autres, le rendement des fonds, les 10 principaux titres de chaque fonds, ainsi qu'une description du secteur d'investissement et un profil de risque du fonds.

CONSULTANTS EN RETRAITE

Les membres peuvent parler avec un expert en retraite sans commission en appelant la Sun Life au 1-866-224-3906 (option 1) entre 8 h et 20 h HE, du lundi au vendredi. Connus sous le nom de « Consultants en retraite » et inscrits à titre de conseillers en sécurité financière au Québec, ils peuvent aider les membres à créer une feuille de route personnalisée en matière de revenu de retraite.

GESTION DES PLACEMENTS

Les actifs du Régime sont investis dans deux fonds distincts, soit le Fonds d'accumulation et le Fonds des retraités, conformément aux champs de responsabilité du Régime et en conformité avec la politique de placement.

Fonds d'accumulation - Les actifs des membres Partie A et des membres Partie B, ainsi que les actifs du Fonds complémentaire, sont investis dans le Fonds d'accumulation.

Le Fonds complémentaire représente la somme de toutes les cotisations additionnelles versées par l'Université dans le Régime: les cotisations supplémentaires de solvabilité ainsi que le financement lié aux exigences de l'évaluation actuarielle, moins les prestations payées liées à la **rente minimale à prestations déterminées**. Les actifs du Fonds complémentaire sont passés de 116,2 M\$ au 31 décembre 2023 à 129,6 M\$ au 31 décembre 2024. Ces actifs sont investis dans le compte équilibré et sont inclus dans les états financiers du Fonds d'accumulation.

Fonds des retraités - Les actifs des membres retraités qui ont opté pour un règlement interne. Le Fonds des retraités a été réouvert en septembre 2020 pour les membres qui choisissent de recevoir la rente de retraite complémentaire sous forme de rente.

Politique de placement - Le CAR a adopté une politique de placement exhaustive détaillant les objectifs de placement, la tolérance au risque, la répartition des actifs, la

diversification des placements, la **couverture des devises**, les taux de rendement espérés, les besoins de liquidités, les catégories d'actifs autorisés, les considérations ESG et tout autre aspect concernant le processus de placement. Ceci permet un encadrement sur lequel le CPR et le Service des placements s'appuient pour la sélection des gestionnaires externes et des stratégies d'investissement pour les mandats ségrégués, les fonds communs et les fonds privés.

La majorité des placements sont gérés activement par des gestionnaires externes dans une gamme de mandats d'investissement variés. Les gestionnaires de portefeuille sont responsables de la sélection des titres à l'intérieur du mandat qui leur a été désigné.

La politique de placement est révisée sur une base régulière et mise à jour lorsque nécessaire afin d'assurer qu'elle réponde aux exigences légales et aux meilleures pratiques pour le bénéfice de l'ensemble des membres. Une copie de la politique de placement est disponible sur le site internet du Régime: <https://www.mcgill.ca/hr/fr/pensions/rrum/invest> ou peut être consultée au bureau du CAR, sur demande.



COMMENTAIRE DE LA DIRECTION Par le Service des placements

Le compte équilibré a généré un solide rendement de 12,1 % pour l'année. La performance globale du compte équilibré reflète la performance des différents sous-fonds composant le compte équilibré, notamment le fonds commun de titres à revenu fixe, le fonds commun d'actions et les placements alternatifs.

Le fonds commun de titres à revenu fixe a généré un rendement annuel de 4,1 % pour l'année 2024. Pour cette période, le marché obligataire canadien a connu de la volatilité en raison des fluctuations des taux d'intérêt et des incertitudes économiques. Malgré des défis initiaux, les rendements des obligations à moyen et long terme sont restés relativement stables, soutenus par une économie résiliente et un assouplissement des taux directeurs des banques centrales à court terme. La partie courte de la courbe des taux d'intérêt a livré les meilleurs résultats, soutenue par une pentification de la courbe et des taux à court terme plus élevés. De plus, les obligations d'entreprises ont surperformé les obligations d'État en raison de la compression des écarts de crédit.

Le fonds commun d'actions a généré un excellent rendement de 20,4 %, soutenu par le marché américain. La domination des États-Unis a été renforcée par la performance des grandes entreprises technologiques, la croissance des bénéfices des entreprises et l'élan continu de l'intelligence artificielle. Cela marque la deuxième année consécutive où les États-Unis ont enregistré une performance impressionnante, dépassant les 20 %. À l'extérieur des États-Unis, les rendements sont restés intéressants, mais plus faibles, avec les actions internationales générant un rendement de 13,2 % et les marchés émergents générant 17,3 %. Ces marchés ont rencontré quelques défis comme des économies en ralentissement, un moral des investisseurs plus faible, des périodes de risques géopolitiques accrus et une consommation chinoise inférieure aux attentes, ce qui a affecté la demande pour ces actifs.

Les placements alternatifs sont des actifs négociés de manière privée et réagissent généralement aux tendances des marchés publics avec un certain délai. Les placements alternatifs comprennent à la fois le capital-investissement en équité, l'immobilier, l'infrastructure, les fonds de couvertures et les investissements en dette privée. Ils servent à améliorer la diversification, à augmenter l'accès aux opportunités d'investissement et à fournir une exposition directe à des thèmes spécifiques. En 2024, les placements alternatifs ont sous-performé par rapport aux actions publiques, qui ont connu une année particulièrement forte. Cependant, la performance devrait s'améliorer à mesure que les conditions du marché deviennent plus favorables et que l'activité de fusions et acquisitions s'accélère. En plus de réduire la volatilité des rendements du compte équilibré, la performance à long terme des placements alternatifs a été convaincante, contribuant positivement aux rendements des participants au compte équilibré et aux fonds axés sur une date cible. Au cours des 10 dernières années, les

placements alternatifs ont généré un rendement annualisé de 8,6 % (après frais de gestion).

En 2024, les risques géopolitiques se sont intensifiés, mais la performance des investissements est restée forte. En 2025, une vague de nouveaux dirigeants nationaux rentrera en fonction, introduisant potentiellement des changements en matière de fiscalité, de réglementation, de dépenses publiques et de politiques commerciales. Compte tenu de l'incertitude entourant ces développements, leur impact exact reste difficile à prédire. Cela renforce l'importance de la diversification pour mieux gérer les risques à travers les régions, les classes d'actifs et les thèmes d'investissement. Nous anticipons une volatilité plus élevée en 2025 en raison de l'incertitude accrue et d'un spectre plus large de résultats possibles.

Bien que l'inflation ait diminué, en particulier au Canada, nous prévoyons une volatilité à long terme plus grande par rapport aux deux dernières décennies. Les économies pourraient connaître des périodes d'inflation plus élevée plutôt que l'environnement de faible inflation soutenue observé dans les années 2000. La démondialisation, la transition vers la durabilité, l'augmentation des politiques protectionnistes et les risques géopolitiques tels que les droits de douane et les conflits sont des tendances actuelles qui pourraient agir comme des forces inflationnistes. Dans cet environnement, la résilience des portefeuilles et la diversification sont primordiales. Investir dans la dette privée, l'immobilier et l'infrastructure aidera à atténuer le risque inflationniste. En même temps, nous prêtons une attention particulière aux tendances en intelligence artificielle, qui pourraient stimuler des gains de productivité à long terme, réduire les risques d'inflation et favoriser l'innovation. Nous observons des signes précoces de son applicabilité dans certains secteurs d'activité, mais le développement d'infrastructures nécessaire pour affecter l'ensemble d'une économie demeure en cours et ce, pour un certain nombre d'années encore.

Il est important de souligner que seulement huit actions technologiques ont contribué à environ la moitié des gains totaux du marché boursier américain en 2024, tout comme ce fut le cas en 2023. En conséquence, nous reconnaissons que tant le marché boursier américain que les obligations d'entreprises connaissent actuellement des évaluations élevées. Les rendements pourraient rencontrer certains défis en 2025, mais si les conditions économiques demeurent favorables, soutenues par la croissance des bénéfices des entreprises et des taux d'intérêt stables ou en baisse, nous prévoyons une performance positive. D'autres régions offrent des opportunités intéressantes avec des évaluations plus basses, bien qu'elles comportent des risques commerciaux et géopolitiques.

Malgré les incertitudes et la volatilité potentielle, nous restons confiants dans le potentiel à long terme d'un portefeuille diversifié pour générer des résultats positifs.

L'INVESTISSEMENT SOCIALEMENT RESPONSABLE

Le Régime est géré conformément à la politique d'investissement socialement responsable (« ISR »), approuvée en 2023, qui décrit son approche visant à intégrer les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG ») dans la prise de décisions d'investissement et les activités d'engagement. Cette approche complémente l'analyse financière traditionnelle afin de soutenir le bien-être financier à long terme des membres du Régime. Les principes fondateurs de la politique soulignent l'importance de sélectionner des gestionnaires de placements dotés de solides pratiques en matière d'ISR, favorisant un comportement responsable des entreprises, tout en offrant une gamme diversifiée d'options d'investissement adaptées aux besoins financiers, à la tolérance au risque et aux préférences des membres.

EXERCICE DE COMPARAISON

Après l'adoption de la politique d'ISR en 2023, le Service des placements a évalué les pratiques ESG du Régime en les comparant aux meilleures pratiques de l'industrie et à celles de ses pairs, en s'appuyant sur la nouvelle Ligne directrice sur la gestion des risques à l'intention des administrateurs de régimes publiée par l'Association canadienne des organismes de contrôle des régimes de retraite (ACOR). Cette ligne directrice présente des considérations clés en matière de gestion des risques, y compris les risques ESG, afin d'aider les administrateurs de régimes à remplir leurs responsabilités.

Le Service des placements a défini 14 recommandations ESG tirées de la ligne directrice pour évaluer les pratiques du Régime, constatant que la plupart étaient déjà en place. Un sondage comparatif auprès de régimes de retraite d'universités canadiennes similaires a révélé que le Régime est un chef de file en matière d'intégration ESG. De nouvelles procédures sont en cours de mise en œuvre afin de mieux s'aligner sur les lignes directrices de l'ACOR et de renforcer la gestion des risques.

POLITIQUE ISR

En 2024, la politique d'ISR a été modifiée afin de préciser les facteurs ESG spécifiques jugés importants pour la stratégie de placement du Régime. Ce langage supplémentaire officialise et met en évidence les domaines prioritaires :

- Changement climatique
- Santé et sécurité
- Diversité, équité et inclusion (« DEI »)
- Droits des peuples autochtones
- Pratiques de travail
- Pratiques de gouvernance efficace

ENGAGEMENT ACTIONNARIAL ET DROIT DE VOTE

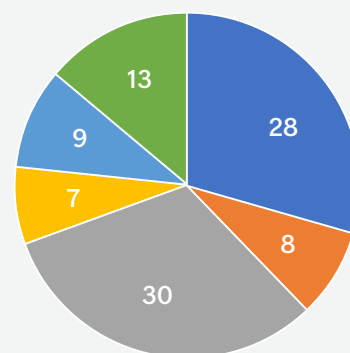
Le Régime utilise ses positions d'actionnaire pour influencer les entreprises en matière de gestion des risques et des opportunités, par le biais de l'engagement actionnarial et du vote par procuration, dans le but de maximiser la valeur à long terme.

L'engagement s'effectue par les gestionnaires de placements et par l'intermédiaire de SHARE, un prestataire de services d'engagement de premier plan. Depuis la mise à jour de la politique d'ISR, le mandat de SHARE inclut désormais les enjeux sociaux et de gouvernance, en plus de du climat. En 2024, SHARE a mené des dialogues auprès de 68 entreprises présentes dans le portefeuille du Régime et a suivi 35 cas de progrès positifs.

Le vote par procuration permet d'influencer la gouvernance d'entreprise, la composition des conseils d'administration et les initiatives ESG. Le Service des placements a audité les bulletins de vote par procuration entre juillet 2023 et juin 2024, mettant en évidence une augmentation du soutien aux propositions environnementales et sociales depuis l'audit de 2022.

Ces activités visent à renforcer la pérennité et la performance financière des placements du Régime, soutenant une appréciation durable du capital et des revenus à long terme.

NOMBRE D'ENGAGEMENTS PAR THÈME



- Plans d'action climatique
- Finance durable
- Travail décent
- Investissement dans l'économie autochtone
- Diversité, équité et inclusion
- Technologie et droits numériques

QUESTIONNAIRE DE VÉRIFICATION DILIGENTE ESG

Un questionnaire annuel de vérification diligente est envoyé aux gestionnaires de placements du Régime afin d'évaluer leur intégration des considérations ESG dans leur analyse financière, leur gestion des risques et leur gouvernance. Cela permet d'évaluer la performance ESG, de suivre les progrès et de déterminer le niveau d'engagement nécessaire auprès des gestionnaires pour favoriser une intégration accrue des facteurs ESG. Il s'agit d'un élément clé de l'évaluation globale de leur performance.

Le questionnaire, récemment mis à jour pour refléter les meilleures pratiques et adapté par classe d'actifs, a révélé des pratiques globalement satisfaisantes, tout en identifiant des points à améliorer ayant mené à des échanges avec les gestionnaires.

Depuis 2024, les gestionnaires potentiels sont soumis à un questionnaire de sélection afin de s'assurer qu'ils possèdent un niveau suffisant d'intégration des facteurs ESG.

INVESTISSEMENTS DURABLES

Le Régime a précédemment engagé des capitaux dans des stratégies alignées sur la transition mondiale vers une économie durable, dont les fonds sont actuellement en cours de déploiement.

Le Régime a engagé 20 millions de dollars américains dans un fonds d'actions privés à impact qui a récemment investi dans une entreprise qui réduit le gaspillage alimentaire et un fournisseur de services financiers qui améliore l'accès à la propriété grâce à des prêts abordables destinés aux acheteurs d'une première maison et aux travailleurs autonomes dans des communautés mal desservies.

Le Régime a aussi engagé 15 millions de dollars américains dans un fonds d'infrastructures renouvelables dont un de ses projets récents concerne une installation solaire à grande échelle visant à accroître l'accès à une énergie durable et abordable dans des régions dépendantes des combustibles fossiles.

Ces investissements allient impact environnemental et social à des rendements financiers, positionnant le Régime pour pour bénéficier de la croissance de l'économie durable.



EMPREINTE CARBONE

Le Régime calcule annuellement l'empreinte carbone de ses portefeuilles d'actions cotées en bourse et de ses titres à revenu fixe de sociétés. L'empreinte carbone est mesurée en tonnes d'équivalent dioxyde de carbone émises (« tCO2e »), divisées par la Valeur d'entreprise de l'émetteur, y compris les liquidités. Ce calcul donne le nombre de tonnes de CO2e par million de dollars américains investis (« tCO2e/M\$ »). Les données proviennent de MSCI ESG Research LLC au 31 décembre 2024. MSCI est un fournisseur mondial d'indices de marché et de solutions ESG, avec une expertise reconnue.

L'empreinte carbone du Fonds commun d'actions demeure bien inférieure à celle de son indice de référence, grâce à une diversité sectorielle accrue et à un éventail mondial d'opportunités plus large. En revanche, le Fonds commun de titres à revenu fixe est principalement investi dans des émetteurs canadiens, y compris certains issus de secteurs à fortes émissions – tels que l'aviation, l'énergie et les infrastructures de services publics. Le Service des placements surveille de près les émetteurs afin d'équilibrer performance financière et gestion des risques climatiques.

Empreinte Carbone (Tonnes CO2 éq / M \$ investi)¹

	Actions cotées en bourse		Titres à revenu fixe de sociétés	
	Le Régime	L'indice	Le Régime	L'indice
Fonds commun d'actions	41,5	54,0	-	-
Fonds commun de titre à revenu fixe	-	-	92,1	39,4
Fonds socialement responsable	43,9	46,5	74,6	39,4
Fonds sans combustibles fossiles	18,4	39,6	30,3	39,4

¹ Émissions de portée 1 & 2, actions cotées en bourse et titres à revenu fixe de sociétés seulement

Types de gaz à effet de serre selon le GHG Protocol Corporate Accounting and Reporting Standard

Portée 1	Émissions directes émises de sources détenues ou contrôlées par une entreprise
Portée 2	Émissions indirectes provenant de la consommation d'énergie
Portée 3	Autres émissions provenant de la chaîne de valeur de l'entreprise

FONDS D'ACCUMULATION

Le Fonds d'accumulation inclut les actifs des membres Partie A et Partie B ainsi que les actifs du Fonds complémentaire. La structure du fonds offre une large gamme de stratégies d'investissement et permet aux membres de choisir la répartition d'actifs qui répond le mieux à leurs besoins financiers. Le Fonds d'accumulation inclut un Fonds commun d'actions, un Fonds commun de titres à revenu fixe, des placements alternatifs, un Fonds de marché monétaire, un Fonds socialement responsable et un Fonds sans combustibles fossiles. Les membres ont également l'option du compte équilibré et l'option des Fonds axés sur une date d'échéance qui consistent en une variété de répartitions d'actifs entre le Fonds commun d'actions, les placements alternatifs et le Fonds commun de titres à revenu fixe.

Le compte équilibré est l'option d'investissement par défaut du Régime. Les membres qui ne sélectionnent pas d'option d'investissement verront leurs actifs investis automatiquement dans le compte équilibré

PERFORMANCE COMPARÉE À L'INDICE DE RÉFÉRENCE

Au 31 décembre 2024 (avant frais)

CLASSES D'ACTIF	INDICES DE RÉFÉRENCE	ACTIFS (MILLIONS \$)	RENDEMENTS 2024	RENDEMENTS INDICES DE RÉFÉRENCE	VALEURS AJOUTÉES
STRATÉGIES D'INVESTISSEMENT ÉQUILIBRÉES					
Compte équilibré	40 % indice Fonds commun d'actions 25 % indice Placements alternatifs 35 % indice Fonds commun de titre à revenu fixes	1 473,8	12,1 %	14,3 %	-2,2 %
Fonds socialement responsable	20 % composé plafonné S&P/TSX 40 % rendement total net MSCI monde (\$ CA) 40 % obligataire universel FTSE Canada	73,5	18,4 %	17,4 %	1,0 %
Fonds sans combustibles fossiles	53 % rendement total net MSCI monde (\$ CA) 29 % FTSE Canada obligataire universel 9 % obligataire global à court terme FTSE Canada 7 % MSCI Marchés Émergents Rendement Total Net (\$ CA) 2 % FTSE Canada bons du Trésor 30 jours	5,0	20,2 %	18,2 %	2,0 %
Fonds axés sur une date d'échéance		49,3	8,5 % à 17,0 %	9,8 % à 20,0 %	-3,0 % à -1,3 %
STRATÉGIES D'INVESTISSEMENT SPÉCIFIQUES					
Fonds commun d'actions	20 % composé S&P/TSX 30 % S&P 500 10 % Russell 2000 29 % MSCI EAEO 11 % MSCI Marchés émergents	838,5	20,4 %	23,2 %	-2,8 %
Fonds commun de titres à revenu fixe	FTSE Canada obligataire universel	508,4	4,1 %	4,2 %	-0,1 %
Placements alternatifs ¹	40 % actifs réels 20 % actions privées 20 % dettes privées 20 % fonds de stratégies diversifiés	451,9	7,1 %	15,2 %	-8,1 %
Fonds de marché monétaire	FTSE Canada bons du Trésor 30 jours	31,5	5,2 %	4,7 %	0,5 %

¹Après frais

ANALYSE DE LA PERFORMANCE PAR OPTION D'INVESTISSEMENT

COMPTE ÉQUILIBRÉ

3 CLASSES

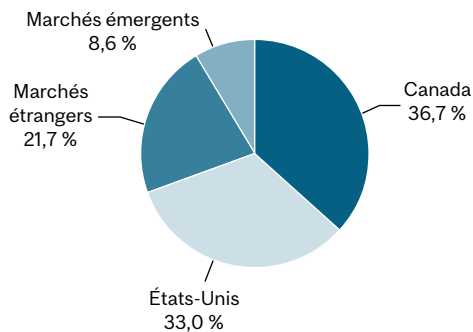
D'ACTIF

	31 DÉCEMBRE 2024	RÉPARTITION CIBLE	MIN - MAX
Fonds commun d'actions	40,3 %	40 %	30 % - 63 %
Fonds commun de titres à revenus fixe	29,5 %	35 %	25 % - 55 %
Placement alternatifs	30,2 %	25 %	10 % - 40 %

1 473,8 M\$

77,1% OF ACCUMULATION FUND ASSETS

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE



FRAIS en points de base

Frais de gestion des placements	85
Frais administratifs	27
TOTAL	112

OBJECTIF DE PLACEMENT

L'objectif de placement du compte équilibré est d'optimiser l'appréciation du capital à long terme par le biais d'une répartition d'actifs entre le Fonds commun d'actions, le Fonds commun de titres à revenu fixe et les placements alternatifs, tel que déterminé par le Comité d'administration des retraites.

L'objectif à long terme annualisé, mesuré sur une période de 10 ans, correspond au taux de variation annuel de l'IPC canadien + 3,5 %, soit 6,1 %. L'objectif à long terme a été atteint avec un rendement annualisé sur 10 ans de 7,8 % au 31 décembre 2024.

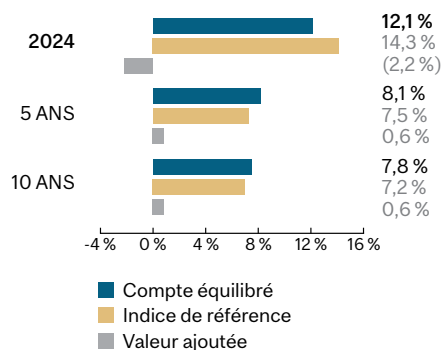
FAITS SAILLANTS DE LA PERFORMANCE DE 2024

Le compte équilibré a généré un excellent rendement de 12,1 % (avant frais) pour l'année, soutenu par une forte performance des classes d'actifs sous-jacentes. Le fonds commun de titre à revenu fixe a généré un rendement de 4,1 % malgré la volatilité du marché, soutenu par des rendements stables des obligations à moyen et long terme et une forte performance des obligations corporatives. Le fonds commun d'actions a procuré un excellent rendement de 20,4 %, porté par le secteur technologique du marché américain et l'élan de l'intelligence artificielle. Les placements alternatifs ont sous-performé par rapport aux actions publiques, mais ont offert un meilleur rendement par rapport aux obligations.

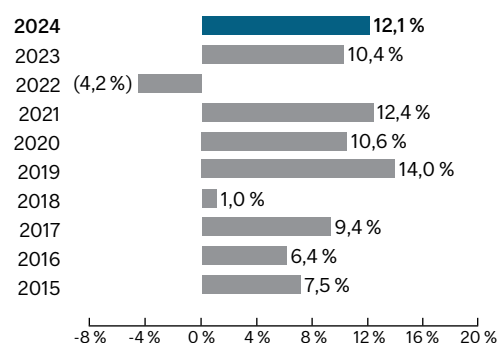
CHANGEMENTS DU PORTEFEUILLE

Tous les changements apportés au fonds commun de titres à revenu fixe obligataire, au fonds commun d'actions, ainsi qu'aux placements alternatifs, ont eu un impact sur le compte équilibré.

RENDEMENTS ANNUALISÉS vs INDICE DE RÉFÉRENCE (avant frais)



RENDEMENTS HISTORIQUES (avant frais)



ANALYSE DE LA PERFORMANCE PAR OPTION D'INVESTISSEMENT

FONDS SOCIALEMENT RESPONSABLE

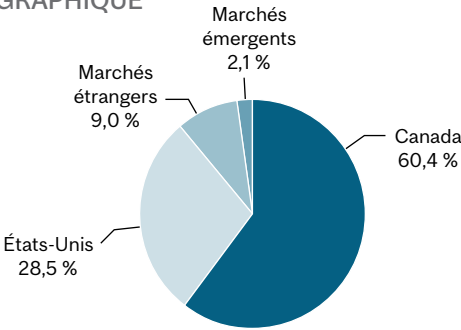
3 FONDS VISION RBC

	31 DÉCEMBRE 2024	RÉPARTITION CIBLE
Fonds d'actions canadiennes	20,2 %	20 %
Fonds d'actions mondiales	40,2 %	40 %
Fonds d'obligations canadiennes	39,6 %	40 %

73,5 M\$

3,8 % DES ACTIFS DU FONDS D'ACCUMULATION

RÉPARTITION
GÉOGRAPHIQUE



FRAIS en points de base

Frais de gestion des placements	18
Frais administratifs	10
TOTAL	28

OBJECTIF DE PLACEMENT

L'objectif de placement du Fonds socialement responsable (« FSR ») est d'optimiser l'appréciation de capital à long terme, tout en suivant un cadre de placement qui incorpore les enjeux liés à l'investissement socialement responsable.

L'objectif à long terme annualisé, mesuré sur une période de 10 ans, correspond au taux de variation annuel de l'IPC canadien + 3,4 %, soit 6,0 %. L'objectif à long terme a été atteint avec un rendement annualisé sur 10 ans de 8,5 % au 31 décembre 2024.

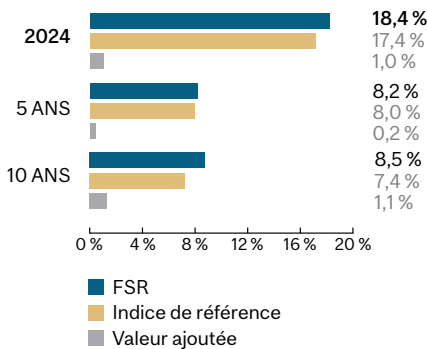
FAITS SAILLANTS DE LA PERFORMANCE DE 2024

Le fonds FSR a généré une excellente performance absolue de 18,4 % (avant frais) au cours de l'année. Le principal facteur de cette performance a été une pondération plus élevée des actions américaines, qui ont très bien performé par rapport aux autres régions, ainsi qu'une forte valeur ajoutée du gestionnaire du fonds.

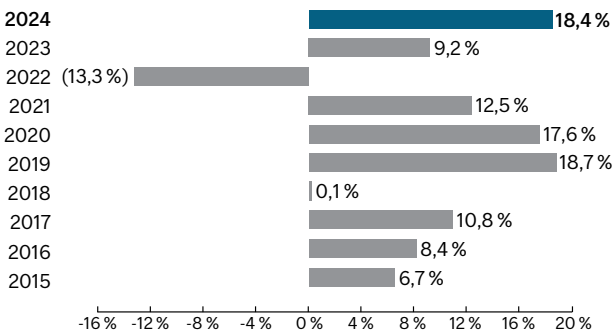
CHANGEMENTS DU PORTEFEUILLE

Aucun changement significatif n'a eu lieu au cours de l'année 2024.

RENDEMENTS ANNUALISÉS vs
INDICE DE RÉFÉRENCE (avant frais)



RENDEMENTS HISTORIQUES
(avant frais)



ANALYSE DE LA PERFORMANCE PAR OPTION D'INVESTISSEMENT

FONDS SANS COMBUSTIBLES FOSSILES

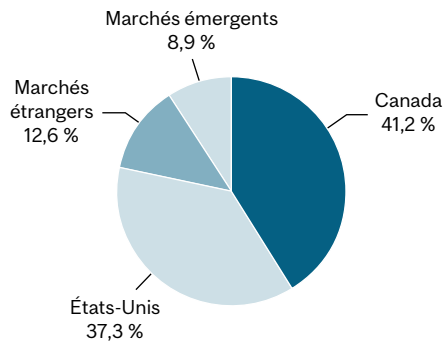
2 FONDS VISION

RBC	31 DÉCEMBRE 2024	RÉPARTITION CIBLE
Fonds d'actions mondiales	59,2 %	60 %
Fonds d'obligations canadiennes	40,8 %	40 %

5,0 M\$

0,3 % DES ACTIFS DU FONDS D'ACCUMULATION

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE



FRAIS en points de base

Frais de gestion des placements	18
Frais administratifs	9
TOTAL	27

OBJECTIF DE PLACEMENT

L'objectif de placement du Fonds sans combustibles fossiles (« SCF ») est d'optimiser l'appréciation de capital à long terme, tout en suivant un cadre de placement qui exclut les titres d'émetteurs qui s'adonnent directement à l'extraction, au traitement et au transport de combustibles fossiles, comme le charbon, le pétrole et le gaz naturel. Pour atteindre l'objectif de placement, le Fonds SCF accepte un niveau modéré à élevé de volatilité du rendement court terme.

L'objectif à long terme annualisé, mesuré sur une période de 10 ans, correspond au taux de variation annuel de l'IPC canadien + 3,4 %, soit 6,0%.

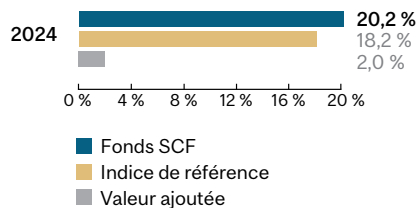
FAITS SAILLANTS DE LA PERFORMANCE DE 2024

Le fonds SCF a généré un rendement de 20,2 % (avant frais) pour 2024. Le principal facteur de cette performance a été une pondération plus élevée des actions américaines, qui ont très bien performé par rapport aux autres régions, ainsi qu'une forte valeur ajoutée du gestionnaire du fonds.

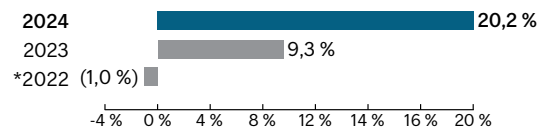
CHANGEMENTS DU PORTEFEUILLE

Aucun changement significatif n'a eu lieu au cours de l'année 2024.

RENDEMENTS ANNUALISÉS vs INDICE DE RÉFÉRENCE (avant frais)



RENDEMENTS HISTORIQUES (avant frais)



*La performance de 2022 correspond à la performance cumulative de fonds du 1^{er} mai (l'ouverture du Fonds SCF) au 31 décembre.

ANALYSE DE LA PERFORMANCE PAR OPTION D'INVESTISSEMENT

FONDS AXÉS SUR UNE DATE D'ÉCHÉANCE

3 PROFILS DE RISQUE

Conservateur
Modéré
Aggressif

3 CLASSES D'ACTIFS

Fonds commun de titres à revenu fixe
Fonds commun d'actions
Placements alternatifs

49,3 M\$

2,6 % DES
ACTIFS DU FONDS
D'ACCUMULATION

OBJECTIF DE PLACEMENT

L'objectif de placement des fonds axés sur une date d'échéance est d'optimiser l'appréciation du capital à long terme à l'aide d'une répartition d'actifs évolutive entre le Fonds commun d'actions, les placements alternatifs et le Fonds commun de titres à revenu fixe, basée sur le profil de risque choisi et l'âge du membre.

Les fonds axés sur une date d'échéance considèrent toutes les étapes de la vie des membres. Plus la retraite est éloignée, plus la composition des actifs sera agressive afin de favoriser la croissance du capital. Plus la retraite est imminente, plus la composition des actifs sera conservatrice afin de préserver les gains de capital et de générer des revenus de placement.

Le taux de rendement espéré de chaque profil de risque sera une combinaison des attentes de chacun des placements spécifiés ci-haut, déterminé en fonction de la répartition d'actifs de la stratégie associée avec le profil de risque et l'âge du membre.

FAITS SAILLANTS DE LA PERFORMANCE DE 2024

Pour la période de 12 mois se terminant le 31 décembre 2024, les fonds axés sur une date d'échéance ont généré des rendements allant de 8,5 % à 17,0 % (avant frais), selon la date d'échéance et le profil de risque du fonds. La performance est influencée par la pondération relative des classes d'actifs sous-jacentes.

CHANGEMENTS DU PORTEFEUILLE

En 2024, un changement dans la structure des fonds axés sur une date d'échéance a entraîné la création du Fonds de Retraite, qui conserve l'allocation d'actifs finale des autres fonds axés sur une date d'échéance. Par conséquent, les membres qui font toujours partie d'un fonds axé sur une date d'échéance après son expiration seront transférés vers le Fonds de Retraite du profil de risque correspondant. Ce changement a été effectué pour simplifier la structure des fonds axés sur une date d'échéance et n'entraîne aucun changement dans l'allocation des investissements pour les membres.

Tous les changements apportés au fonds commun de titres à revenu fixe, au fonds commun d'actions, ainsi qu'aux placements alternatifs, ont eu un impact sur les fonds axés sur une date d'échéance.

Le tableau ci-dessous montre les rendements bruts des Fonds axés sur une date d'échéance.

		Date d'échéance	Fonds Retraite	2025	2030	2035	2040	2045	2050	2055	2060	2065	2070
PROFIL DE RISQUE CONSERVATEUR	Rendement annualisé ¹	2024	8,5 %	8,5 %	10,3 %	10,3 %	12,0 %	12,0 %	13,6 %	13,6 %	15,3 %	15,3 %	15,3 %
	Frais en points de base	Frais de gestion	50	50	62	62	66	66	71	71	76	76	76
		Frais administratifs	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27
		Date d'échéance	Fonds Retraite	2025	2030	2035	2040	2045	2050	2055	2060	2065	2070
PROFIL DE RISQUE MODÉRÉ	Rendement annualisé ¹	2024	8,5 %	10,3 %	12,0 %	12,0 %	13,6 %	13,6 %	15,3 %	15,3 %	17,0 %	17,0 %	17,0 %
	Frais en points de base	Frais de gestion	50	62	66	66	71	71	76	76	80	80	80
		Frais administratifs	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27
		Date d'échéance	Fonds Retraite	2025	2030	2035	2040	2045	2050	2055	2060	2065	2070
PROFIL DE RISQUE AGRESSIF	Rendement annualisé ¹	2024	10,3 %	12,0 %	13,6 %	13,6 %	15,3 %	15,3 %	17,0 %	17,0 %	17,0 %	17,0 %	17,0 %
	Frais en points de base	Frais de gestion	62	66	71	71	76	76	80	80	80	80	80
		Frais administratifs	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27

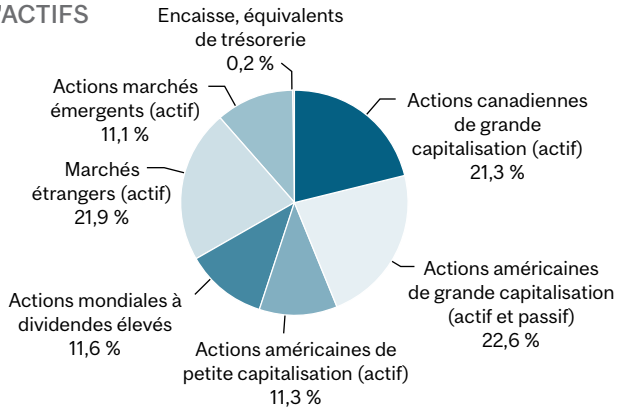
¹ Les rendements sont approximatifs et calculés à l'interne. Ils sont présentés à titre informatif seulement.

ANALYSE DE LA PERFORMANCE PAR OPTION D'INVESTISSEMENT

FONDS COMMUN D'ACTIONS

7 SOUS-CATÉGORIES

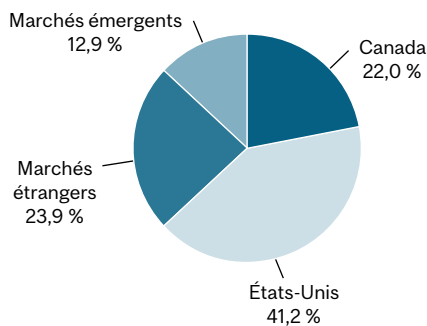
D'ACTIFS



838,5 M\$

43,8 % DES ACTIFS DU FONDS D'ACCUMULATION

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE



FRAIS en points de base

Frais de gestion des placements	70
Frais administratifs	27
TOTAL	97

OBJECTIF DE PLACEMENT

L'objectif de placement du Fonds commun d'actions est de réaliser une appréciation du capital à long terme en plus de revenus de dividendes en investissant dans des portefeuilles diversifiés de titres canadiens et mondiaux cotés en bourse.

L'objectif à long terme annualisé, mesuré sur une période de 10 ans, correspond au taux de variation annuel de l'**Indice des prix à la consommation (« IPC »)** canadien + 5,0 %, soit 7,6 %. L'objectif à long terme a été atteint avec un rendement annualisé sur 10 ans de 9,4 % au 31 décembre 2024.

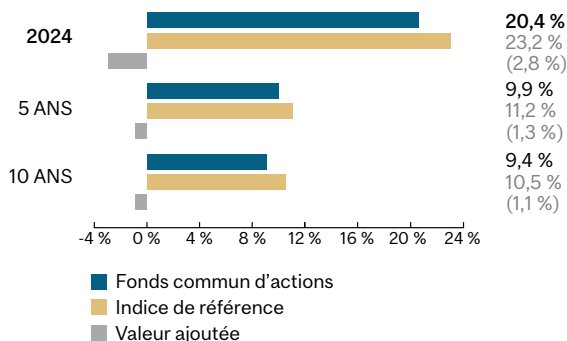
FAITS SAILLANTS DE LA PERFORMANCE DE 2024

Le fonds commun d'actions a généré un excellent rendement de 20,4 %, soutenu par le marché américain pour la deuxième année consécutive. Cette performance a été renforcée par les grandes entreprises technologiques, des bénéfices d'entreprises robustes et l'élan de l'intelligence artificielle. Les actions internationales et des marchés émergents ont enregistré une forte performance absolue, mais sous celle des États-Unis.

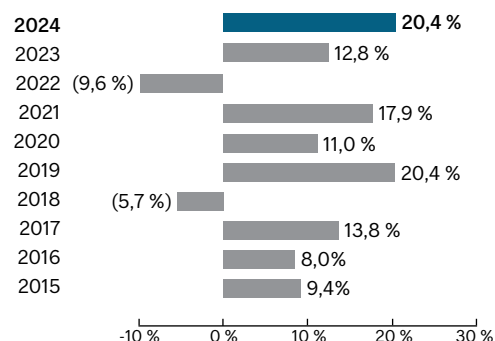
CHANGEMENTS DU PORTEFEUILLE

L'allocation du portefeuille a été révisée et un rééquilibrage a été effectué pour améliorer la persistance de la performance à long terme. Cela a conduit à la réduction d'une stratégie de gestion active en actions de grandes capitalisations américaines. Une couverture de la devise USD a également été mise en place à la fin de 2024, conformément à la politique de placement.

RENDEMENTS ANNUALISÉS vs INDICE DE RÉFÉRENCE (avant frais)



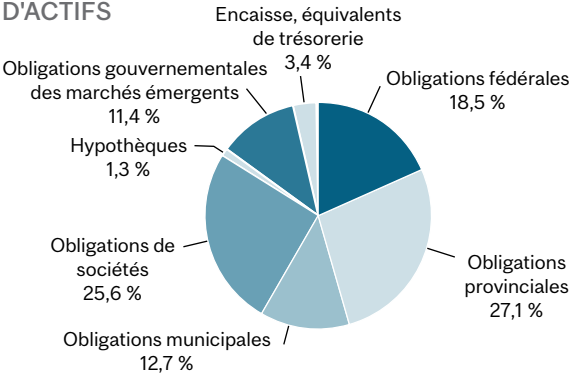
RENDEMENTS HISTORIQUES (avant frais)



ANALYSE DE LA PERFORMANCE PAR OPTION D'INVESTISSEMENT

FONDS COMMUN DE TITRES À REVENU FIXE

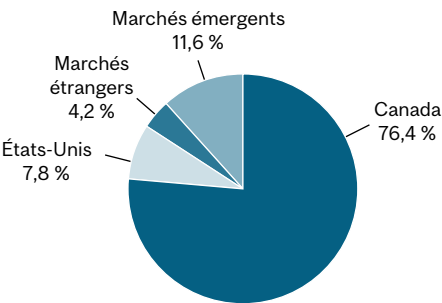
7 SOUS-CATÉGORIES D'ACTIFS



\$508,4 M\$

26,6 % DES ACTIFS DU FONDS D'ACCUMULATION

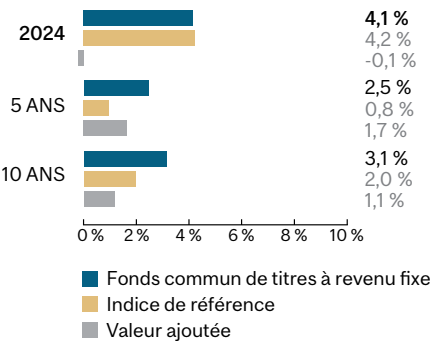
RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE



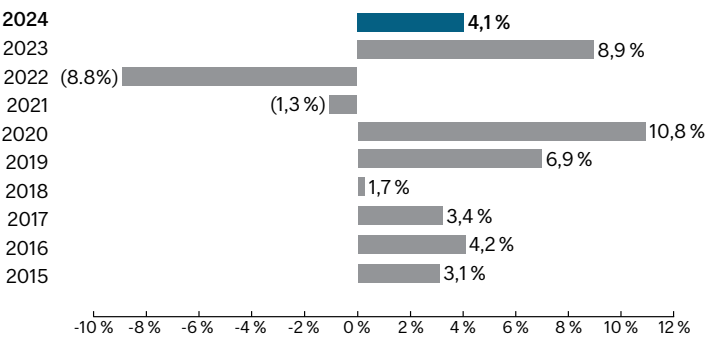
FRAIS en points de base

Frais de gestion des placements	23
Frais administratifs	27
TOTAL	50

RENDEMENTS ANNUALISÉS vs INDICE DE RÉFÉRENCE (avant frais)



RENDEMENTS HISTORIQUES (avant frais)



OBJECTIF DE PLACEMENT

L'objectif de placement du Fonds commun de titres à revenu fixe est de fournir une source prévisible de revenus d'intérêts avec une faible volatilité des rendements en investissant dans un portefeuille diversifié de titres à revenu fixe canadiens et mondiaux.

L'objectif à long terme annualisé, mesuré sur une période de 10 ans, correspond au taux de variation annuel de l'IPC canadien + 1,0 %, soit 3,6 %. Le rendement annualisé sur 10 ans est légèrement inférieur à l'objectif en raison de la forte inflation des dernières années.

FAITS SAILLANTS DE LA PERFORMANCE DE 2024

Le fonds commun de titres à revenu fixe a généré un rendement de 4,1 % pour l'année. En 2024, le marché obligataire canadien a fait face à une volatilité importante en raison des fluctuations des taux d'intérêt et des incertitudes économiques. Malgré ces défis initiaux, les rendements des obligations à moyen et long terme sont restés relativement stables, soutenus par une économie résiliente et la baisse des taux d'intérêt des différentes banques centrales.

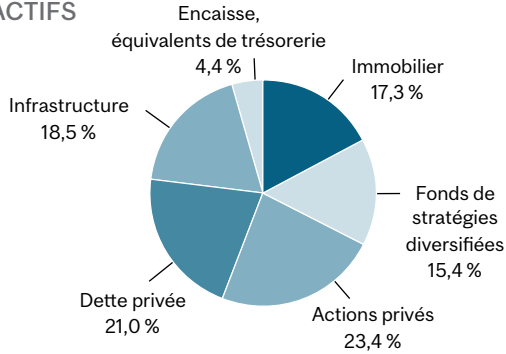
CHANGEMENTS DU PORTEFEUILLE

Le mandat obligataire mondial a été considérablement réduit en 2024.

ANALYSE DE LA PERFORMANCE PAR OPTION D'INVESTISSEMENT

PLACEMENTS ALTERNATIFS

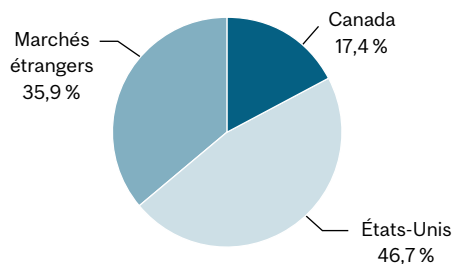
6 SOUS-CATÉGORIES D'ACTIFS



451,9 M\$

23,6 % DES ACTIFS DU FONDS D'ACCUMULATION

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE



OBJECTIF DE PLACEMENT

L'objectif de rendement des placements alternatifs est de réaliser une appréciation du capital à long terme en plus de revenus de placements en mettant l'accent sur la préservation de capital en investissant dans des portefeuilles diversifiés de placement alternatifs.

L'objectif à long terme annualisé, mesuré sur une période de 10 ans, correspond au taux de variation annuel de l'IPC canadien + 4,5 %, soit 7,1 %. L'objectif à long terme a été atteint avec un rendement annualisé sur 10 ans de 8,6 % au 31 décembre 2024.

FAITS SAILLANTS DE LA PERFORMANCE DE 2024

Les placements alternatifs ont généré un rendement net de frais de 7,1 % en 2024. Les placements alternatifs sont des actifs négociés de manière privée et réagissent généralement aux tendances des marchés publics avec un certain délai. En 2024, les placements alternatifs ont sous-performé par rapport aux actions publiques, mais ont fait mieux que les obligations. Au cours des 10 dernières années, les placements alternatifs ont généré un excellent rendement annualisé de 8,6 % après frais de gestion.

Les frais de gestion sont plus élevés pour les placements alternatifs, car il s'agit de placements privés. Pour cette raison, il s'agit de la seule option d'investissement pour laquelle les rendements sont présentés après frais, selon les normes de l'industrie.

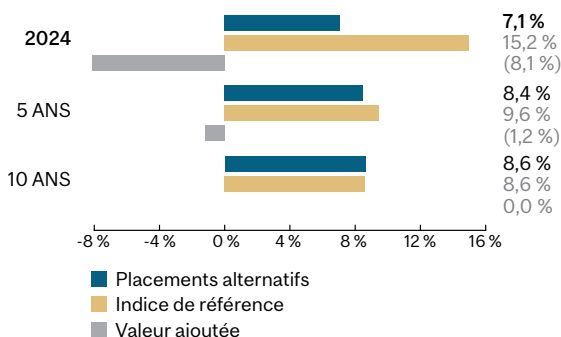
CHANGEMENTS DU PORTEFEUILLE

En 2024, de nouveaux engagements ont été pris envers deux fonds immobiliers et deux fonds de dette privée. Le mandat du fonds d'actifs réels inscrits en bourse a été terminé.

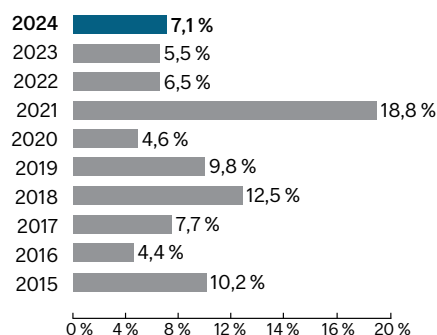
FRAIS en points de base

Frais de gestion des placements	171
Frais administratifs	27
TOTAL	198

RENDEMENTS ANNUALISÉS vs INDICE DE RÉFÉRENCE (après frais)*



RENDEMENTS HISTORIQUES (après frais)*

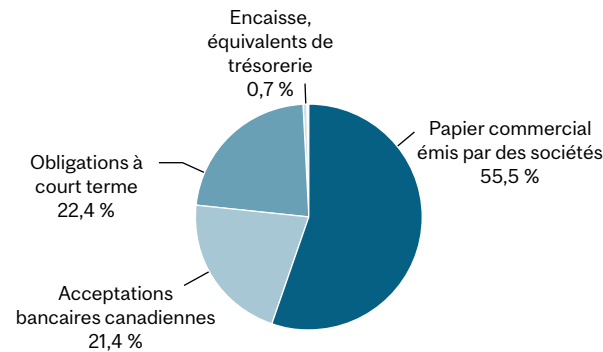


*Après frais, de par les normes de l'industrie

ANALYSE DE LA PERFORMANCE PAR OPTION D'INVESTISSEMENT

FONDS DE MARCHÉ MONÉTAIRE

3 TYPES DE PLACEMENT



OBJECTIF DE PLACEMENT

L'objectif de placement du Fonds de marché monétaire est de fournir des revenus stables, ainsi que de préserver le capital et la liquidité.

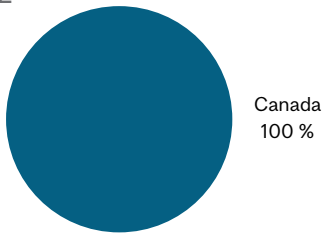
L'objectif à long terme est de dépasser le rendement de l'indice FTSE Canada Bons du trésor 30 jours, calculé selon le taux de rendement composé annuel moyen au cours des trois dernières années, soit 3,7 %. L'objectif à long terme a été atteint avec un rendement annualisé sur 3 ans de 4,1 % au 31 décembre 2024.

Les actifs sont investis dans le Fonds d'investissement à court terme canadien Émeraude TD et dans le Fonds de gestion de trésorerie canadienne Émeraude TD.

31,5 M\$

1,6 % DES ACTIFS DU FONDS D'ACCUMULATION

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE



FAITS SAILLANTS DE LA PERFORMANCE DE 2024

Pour la période de 12 mois terminée le 31 décembre 2024, le fonds de marché monétaire a généré un rendement de 5,2 % (avant frais). La Banque du Canada a commencé à réduire les taux d'intérêt à mesure que l'inflation se modérait au cours de l'année. Au 31 décembre 2024, le taux d'intérêt du fonds de marché monétaire est de 3,5 %, ce qui représente le rendement attendu pour l'année à venir, en supposant qu'il n'y ait pas de changements futurs dans les taux d'intérêt.

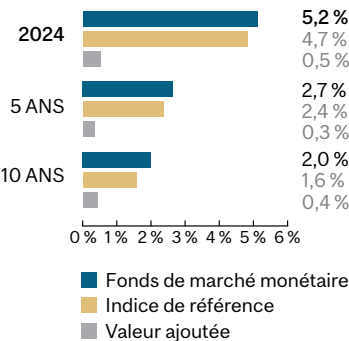
CHANGEMENTS DU PORTEFEUILLE

Aucun changement significatif n'a eu lieu au cours de l'année 2024.

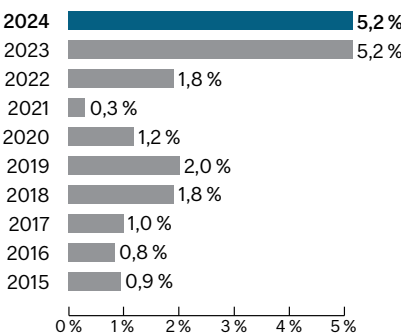
FRAIS en points de base

Frais de gestion des placements	9
Frais administratifs	11
TOTAL	20

RENDEMENTS ANNUALISÉS vs INDICE DE RÉFÉRENCE (avant frais)



RENDEMENTS HISTORIQUES (avant frais)



FONDS DES RETRAITÉS

4 CLASSES D'ACTIF

	31 DÉCEMBRE 2024
Contrat de rentes	97,9 %
Encaisse et équivalents de trésorerie	1,9 %
Titres à revenu fixe	0,1 %
Immobilier	0,1 %

116,9 M\$
D'ACTIFS

FRAIS en points de base

Frais de gestion des placements	<1
Frais administratifs	20
TOTAL	20

Le Fonds de retraite contient les actifs servant à payer les rentes des membres à la retraite qui ont opté pour un règlement interne de leur régime de retraite avant le 1 janvier 2011. Le Fonds de Retraite a été réouvert en septembre 2020 pour les membres qui choisissent de recevoir la rente de retraite complémentaire sous forme de rente.

Le 31 mars 2023, le Régime a investi dans un contrat de rentes auprès d'un assureur pour couvrir les rentes de tous membres retraités à cette date. Le rendement attendu du contrat de rente est aligné avec le rendement des obligations envers les membres retraités au 31 mars 2023.

L'assureur verse au Régime un montant mensuel équivalent à la prestation totale couverte par le contrat, permettant au Régime de verser des rentes aux retraités. Cette souscription au contrat de rentes, qui correspond précisément en termes de montant et d'échéance à une partie des prestations payables du Régime, est considéré comme un investissement pour le Régime.

Tous les transferts de rentes de retraite complémentaires vers le Fonds des retraités effectués après la date du contrat de rentes sont actuellement investis dans un fonds de marché monétaire. Une fois qu'un seuil critique d'actifs aura été atteint, les fonds seront réalloués afin de permettre une plus grande diversification entre les différentes catégories d'actifs.

FRAIS DE GESTION DES PLACEMENTS

Les frais totaux de gestion de placements engagés par le Fonds des retraités représentent moins d'un point de base sur l'ensemble des actifs du Fonds.

OBJECTIF DE PLACEMENT

L'objectif de placement du Fonds de retraite est d'optimiser le rendement du Fonds à long terme, de bonifier les rentes conformément au texte du Régime, si possible, et de minimiser les déficits actuariels.

CHANGEMENTS DU PORTEFEUILLE

Afin de réduire les risques d'investissement, de taux d'intérêt et/ou de longévité, le Régime est autorisé à recourir à des stratégies de réduction des risques lorsque celles-ci sont jugées appropriées.

CONSULTANTS EXTERNES ET GESTIONNAIRES DE PORTEFEUILLES

CONSULTANTS EXTERNES

Société des services de titres mondiaux CIBC Mellon	Services de gardes de valeurs Mesure de la performance Comptabilisation des placements privés Suivi de la conformité
Sun Life	Tenue de dossiers Traitement des transactions Allocation des flux monétaires vers les options d'investissement Dossiers de règlement externe Hébergement du site du Régime
Normandin Beaudry Eckler	Tenue de dossiers des membres du Fonds de retraite Service d'actuariat
Deloitte	Auditeur externe
Ernst & Young	Consultant en fiscalité
WTAX	Consultant en retenues d'impôts à la source
Mercer	Consultant en placements et base de données de gestionnaires

STRATÉGIES DE PLACEMENTS (excluant la classe d'actif des placements alternatifs)

Fonds commun d'actions	Actions canadiennes	Fidelity Investments
	Actions américaines	Wellington Management State Street Global Advisors Van Berkomp & Associés Pzena Investment Management Stratégie Alpha Portable sur l'indice S&P 500
	Actions étrangères	William Blair & Company RBC Gestion Mondiale d'Actifs Mawer Investment Management Ninety One
	Actions mondiales à dividendes	State Street Global Advisors
Fonds commun de titres à revenu fixe	Obligations de sociétés et gouvernementales canadiennes	RBC Gestion Mondiale d'Actifs Fiera Capital
	Obligations de sociétés nord américaines	Canso Investment Counsel
	Dettes privées en infrastructure	Ares Management
	Obligations gouvernementales mondiales	Colchester Global Investors
	Obligations gouvernementales de marchés émergents	Colchester Global Investors
Fonds de marché monétaire	Investissements canadiens à court terme	Gestion de Placements TD
Fonds socialement responsable	Actions canadiennes Actions mondiales Obligations canadiennes	RBC Gestion Mondiale d'Actifs
Fonds sans combustibles fossiles	Actions mondiales Obligations canadiennes	RBC Gestion Mondiale d'Actifs
Fonds de retraite	Contrat de rentes	Industrial Alliance
	Investissements canadiens à court terme	Gestion de Placements TD

ÉVALUATION ACTUARIELLE AU 31 DÉCEMBRE 2022

ECKLER

À la demande de l'Université et du Comité d'administration des retraites, nous avons procédé à l'évaluation actuarielle du Régime de retraite de l'Université McGill au 31 décembre 2022. Les résultats de cette évaluation ont été présentés dans un rapport formel daté du 18 juillet 2023, qui a été déposé auprès des autorités gouvernementales. Les principaux objectifs de l'évaluation actuarielle sont de déterminer la situation financière du Régime à la date d'évaluation, sous les bases de solvabilité et de capitalisation, et d'établir les cotisations qui doivent être versées par l'Université de façon à satisfaire aux exigences de la législation applicable pour la période de trois ans suivant la date d'évaluation.

Évaluation de capitalisation

Aux fins de l'évaluation de capitalisation, le passif actuariel du Régime est d'abord comparé avec la valeur marchande de l'actif à la date d'évaluation. Pour les dispositions à cotisations déterminées (« Segment CD »), le passif actuariel correspond, par définition, aux cotisations accumulées avec intérêt et ainsi, aucun surplus/déficit de capitalisation ne peut exister. Par contre, pour les dispositions à prestations déterminées, i.e. dispositions de rente minimale sous la Partie A (« Segment minimum PD ») ainsi que les rentes en cours de paiement (« Segment des retraités »), un surplus/déficit de capitalisation peut exister. Si un déficit de capitalisation est révélé, il doit être capitalisé sur une période maximale de 15 ans par l'Université. De plus, l'Université doit verser des cotisations à l'égard du service courant; ces cotisations incluent celles requises en vertu des dispositions CD du Régime et également celles requises à l'égard du Segment minimum PD.

Pour les segments PD, le passif actuariel et le coût du service courant sont fonction des hypothèses actuarielles sous-jacentes au processus d'évaluation. Une révision complète des hypothèses actuarielles a été effectuée en préparation à cette évaluation. Les hypothèses actuarielles seront revues lors de la préparation de la prochaine évaluation actuarielle complète de façon à s'assurer qu'elles soient encore appropriées.

Voir la section Prestations et administration du rapport annuel pour les principaux résultats de l'évaluation de capitalisation.

Évaluation de solvabilité

L'évaluation de solvabilité simule quelle aurait été la situation financière du Régime à la date d'évaluation si le Régime avait été terminé à cette date. Les hypothèses actuarielles sont en grande partie dictées par la législation. Les résultats de l'évaluation de solvabilité n'ont pas d'impact direct sur les exigences de capitalisation sous le Régime; par contre, des cotisations additionnelles de l'Université pourront être requises afin d'assurer le versement intégral des règlements externes, de telles cotisations additionnelles représentant la portion non capitalisée des règlements provenant du Segment minimum PD selon le degré de solvabilité le plus récent conformément à la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite du Québec*. La dernière évaluation intérimaire afin de rapporter la situation financière de solvabilité du Régime a été préparée au 31 décembre 2023 et déposée auprès de Retraite Québec le 29 avril 2024.

Voir la section Prestations et administration du rapport annuel pour les principaux résultats de l'évaluation de solvabilité.

Opinion actuarielle

À notre avis :

- (a) les données sur la participation sur lesquelles l'évaluation est basée sont suffisantes et fiables aux fins de l'évaluation;
- (b) les hypothèses sont appropriées aux fins de l'évaluation;
- (c) les méthodes utilisées dans cette évaluation sont appropriées aux fins de l'évaluation; et
- (d) les hypothèses et méthodes adoptées pour déterminer la situation financière de solvabilité du Régime respectent les exigences de la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite du Québec*.

Nonobstant les opinions qui précèdent, l'expérience réelle du Régime diffère des hypothèses, résultera en des gains ou pertes qui seront révélés lors des évaluations subséquentes.

La prochaine évaluation actuarielle doit être produite au plus tard au 31 décembre 2025 et devra être déposée auprès des autorités gouvernementales avant la date butoir légale du 30 septembre 2026. L'Université doit maintenir sa cotisation selon le niveau établi dans le rapport de l'évaluation actuarielle au 31 décembre 2022 jusqu'à ce qu'un nouveau rapport d'évaluation actuarielle soit produit et déposé auprès des autorités gouvernementales; à ce

Le tout, respectueusement soumis,



Jean-Francois Gariépy, FSA, FCIA

RAPPORT FINANCIER

LETTRE SUR LA RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION

Au Comité d'administration des retraites du Régime de retraite de l'Université McGill

Le rapport financier 2024 du Régime de retraite de l'Université McGill (le « Régime ») a été préparé par la direction et approuvé par le Comité d'administration des retraites (« CAR »).

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle du rapport financier conformément aux dispositions en matière d'information financière énoncées dans le *Guide de la déclaration annuelle de renseignements* publié par Retraite Québec relativement à la préparation d'un rapport financier en application de l'article 161 de la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* (Québec). Cette responsabilité comprend la sélection des principes et méthodes comptables appropriés et l'exercice d'un jugement objectif lors de la prise de décisions affectant les mesures des transactions.

En s'acquittant de ses responsabilités en matière d'intégrité et d'équité du rapport financier, la direction conçoit et maintient les systèmes comptables nécessaires et les contrôles internes connexes pour fournir une assurance raisonnable que les transactions sont autorisées, les actifs sont protégés et les registres financiers sont correctement tenus afin de fournir des informations fiables pour la préparation du rapport financier.

La responsabilité ultime du rapport financier incombe aux membres du CAR. Le CAR supervise la divulgation financière par l'intermédiaire de son comité d'audit. Le comité d'audit, composé de trois personnes qui ne sont ni membres de la direction ni employés du régime, examine le rapport financier et recommande au CAR de l'approuver. Le comité d'audit s'acquitte de ses responsabilités en examinant les informations financières préparées par la direction et en discutant des questions pertinentes avec la direction et les auditeurs externes. Le comité d'audit est également responsable de recommander la nomination des vérificateurs externes du régime au CAR. Le comité d'audit rencontre régulièrement la direction et les auditeurs externes pour examiner la portée et le calendrier de l'audit, pour discuter des constatations d'audit et des recommandations d'amélioration, et pour s'assurer qu'il s'est acquitté de ses responsabilités de manière appropriée.

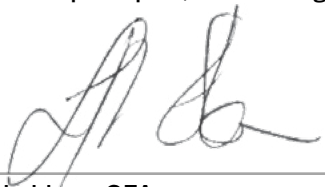
Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. a été nommé par le CAR pour vérifier le rapport financier et faire rapport directement au comité d'audit; leur rapport suit. Les auditeurs externes ont pleinement accès au comité d'audit et à la direction pour discuter de leurs conclusions d'audit.

30 avril 2025



Kendra Racine, CPA

Gestionnaire principale, Finance & gouvernance



Sophie Leblanc, CFA

Chef des placements et trésorière

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au Comité d'administration des retraites du Régime de retraite de l'Université McGill

Opinion

Nous avons effectué l'audit du rapport financier du Régime de retraite de l'Université McGill (le « Régime »), qui comprend l'état de l'actif net disponible pour le service des prestations au 31 décembre 2024 et l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes afférentes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement le « rapport financier »).

À notre avis, le rapport financier ci-joint donne, dans tous ses aspects significatifs, une image fidèle de l'actif net disponible pour le service des prestations du Régime au 31 décembre 2024, ainsi que de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux dispositions en matière d'information financière énoncées dans le *Guide de la déclaration annuelle de renseignements* publié par Retraite Québec relativement à la préparation d'un rapport financier en application de l'article 161 de la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* (Québec).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit du rapport financier » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Régime conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit du rapport financier au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observations – Référentiel comptable

Nous attirons l'attention sur la note 2 du rapport financier, qui décrit la méthode de comptabilité appliquée. Le rapport financier est préparé dans le but d'aider le Comité d'administration des retraites du Régime à se conformer aux obligations d'information financière de Retraite Québec. En conséquence, il est possible que le rapport financier ne puisse se prêter à un usage autre. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel du Régime de retraite de l'Université McGill, mais ne comprennent pas le rapport financier et notre rapport de l'auditeur sur ce rapport.

Notre opinion sur le rapport financier ne s'étend pas aux autres informations, et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations. En ce qui concerne notre audit du rapport financier, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et le rapport financier ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport annuel du Régime de retraite de l'Université McGill avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur les autres informations contenues, nous avons conclu à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous aurions été tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard du rapport financier

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle du rapport financier conformément aux dispositions en matière d'information financière énoncées dans le *Guide de la déclaration annuelle de renseignements* publié par Retraite Québec relativement à la préparation d'un rapport financier en application de l'article 161 de la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* (Québec), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'un rapport financier exempt d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation du rapport financier, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Régime à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Régime ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Régime.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit du rapport financier

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que le rapport financier pris dans son ensemble est exempt d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs du rapport financier prennent en se fondant sur celui-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que le rapport financier comporte des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Régime.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Régime à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans le rapport financier au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Régime à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu du rapport financier, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si le rapport financier représente les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.¹

Montréal (Québec)
Le 30 avril 2025

¹CPA auditrice, permis de comptabilité publique n° A130874

ÉTAT DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS

Au 31 décembre 2024
(montants tabulaires exprimés en milliers de dollars)

Fonds d'accumulation

ACTIF	2024	2023
Placements (note 3)	1 903 427 \$	1 727 076 \$
Encaisse	9 888	8 360
Instruments financiers dérivés (note 4)	9 351	17 075
Revenus de placement à recevoir	3 923	3 807
Débiteurs	3 581	1 019
Cotisations à recevoir de l'Université McGill	731	589
	1 930 901	1 757 926
PASSIF		
Instruments financiers dérivés (note 4)	4 130	1 077
Créditeurs et charges à payer	7 927	3 162
Sommes à payer au Fonds des retraités (note 6)	13	7
Sommes à payer aux anciens membres	6 363	3 746
	18 433	7 992
Actif net disponible pour le service des prestations	1 912 468 \$	1 749 934 \$

Fonds des retraités

ACTIF	2024	2023
Placements (note 3)	116 454 \$	132 830 \$
Encaisse	3 198	1 223
Débiteurs	1	2 969
Sommes à recevoir du Fonds d'accumulation (note 6)	13	7
	119 666	137 029
PASSIF		
Créditeurs et charges à payer	46	44
Sommes à payer à l'Université McGill	1 260	2 144
Encaissement de rentes différé	1 443	-
	2 749	2 188
Actif net disponible pour le service des prestations	116 917 \$	134 841 \$
Total de l'actif net disponible pour le service des prestations	2 029 385 \$	1 884 775 \$

Les notes afférentes font partie intégrante du rapport financier.

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS

Exercice terminé le 31 décembre 2024
(montants tabulaires exprimés en milliers de dollars)

Fonds d'accumulation	2024	2023
Actif net disponible pour le service des prestations au 1 ^{er} janvier	1 749 934 \$	1 679 080 \$
AUGMENTATION		
Revenus de placement (note 5)	52 739	44 553
Gains réalisés	74 616	79 876
Cotisations régulières des membres	35 007	34 586
Cotisations des membres pour le partage du coût	2 800	3 712
Cotisations volontaires des membres	1 786	1 723
Cotisations régulières de l'Université McGill	38 521	36 979
Cotisations pour le service courant de l'Université McGill	3 631	4 538
Cotisations spéciales de l'Université McGill	2 332	3 801
Transfert au Fonds complémentaire du Fonds des retraités	3 011	-
Transferts d'autres régimes agréés	1 790	635
Augmentation totale de l'actif net	216 233	210 403
DIMINUTION		
Frais d'administration (note 7)	4 784	4 623
Honoraires de gestion de placements	5 747	4 365
Coûts de transaction	198	251
Transfert du Fonds complémentaire au Fonds des retraités	-	72 500
Transferts RRC (note 1 c)	463	2 133
Prestations de retraite	71 729	59 658
Prestations variables	15 924	12 612
Prestations de retraite - FRV/FRR de l'Université McGill	10 311	7 157
Prestations de cessation d'emploi	23 632	14 031
Prestations de décès	1 442	3 716
Diminution totale de l'actif net	134 230	181 046
Variation de la juste valeur non réalisée des placements	80 531	41 497
Variation de l'actif net disponible pour le service des prestations	162 534	70 854
Actif net disponible pour le service des prestations au 31 décembre	1 912 468 \$	1 749 934 \$
Fonds des retraités	2024	2023
Actif net disponible pour le service des prestations au 1 ^{er} janvier	134 841 \$	70 807 \$
AUGMENTATION		
Revenus de placement (note 5)	139	606
Gains réalisés	211	21 319
Transfert du Fonds complémentaire	-	72 500
Transferts RRC (note 1 c)	463	2 133
Augmentation totale de l'actif net	813	96 558
DIMINUTION		
Frais d'administration (note 7)	263	315
Honoraires de gestion de placements	4	20
Transfert au Fonds complémentaire	3 011	-
Prestations de retraite	95	11 108
Prestations de retraite - contrat de rentes	17 833	7 901
Diminution totale de l'actif net	21 206	19 344
Variation de la juste valeur non réalisée des placements	2 469	(13 180)
Variation de l'actif net disponible pour le service des prestations	(17 924)	64 034
Actif net disponible pour le service des prestations au 31 décembre	116 917 \$	134 841 \$
Total de l'actif net disponible pour le service des prestations au 31 décembre	2 029 385 \$	1 884 775 \$

Les notes afférentes font partie intégrante du rapport financier.

NOTES AFFÉRENTES AU RAPPORT FINANCIER

31 décembre 2024

(montants tabulaires exprimés en milliers de dollars)

1. Description sommaire du régime

A) GÉNÉRALITÉS

Le Régime de retraite de l'Université McGill (le « Régime ») garantit des prestations de retraite aux employés admissibles (les « membres ») de l'Université McGill (l'« Université »). Le Régime est un régime de pension agréé au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* et il est exempté d'impôt. La rente revenant à chaque membre est fixée en fonction de la valeur accumulée de son compte de retraite en vertu d'un régime à cotisations déterminées, augmentée, le cas échéant pour les membres Partie A, de la provision minimale relative aux prestations déterminées.

B) POLITIQUE DE CAPITALISATION

Les membres du Régime sont tenus de verser des cotisations qui correspondent à un pourcentage du salaire de base, conformément aux dispositions du texte du Régime, diminué de 1,8 % de la tranche du salaire de base assujettie aux cotisations versées à Retraite Québec.

Pourcentage du salaire de base des cotisations régulières des membres

Âge du membre à la fin du mois précédent	Membres réguliers	Membres Clinique avec permanence
39 ou moins	5,0 %	5,5 %
de 40 à 49	7,0 %	7,5 %
de 50 à 65	8,0 %	8,5 %

L'Université est tenue de verser des cotisations mensuelles régulières au Régime, qui correspondent au pourcentage du salaire de base des membres, établi à partir du tableau ci-dessous, diminué de 1,8 % de la tranche du salaire de base assujettie aux cotisations patronales obligatoires versées à Retraite Québec.

Pourcentage du salaire de base des cotisations régulières de l'Université

Âge du membre à la fin du mois précédent	Membres réguliers	Membres Clinique avec permanence
39 ou moins	5,0 %	5,8 %
de 40 à 49	7,5 %	8,3 %
de 50 à 65	10,0 %	10,8 %

Pour les membres inscrits au Régime ou admissibles à s'inscrire au Régime avant le 1^{er} janvier 2009 (les « membres Partie A »), il existe une disposition quant à la provision minimale relative aux prestations déterminées en fonction de la formule basée sur le salaire moyen le plus élevé.

L'Université est tenue de verser des cotisations supplémentaires, au besoin, afin de financer le coût lié à la provision minimale relative aux prestations déterminées du Régime, ainsi que d'autres paiements, comme il est requis par la loi.

Depuis le 1^{er} janvier 2014, les membres Partie A versent des cotisations de partage de coût afin de financer le déficit actuariel. Depuis septembre 2023, à la suite des résultats de l'exercice d'évaluation au 31 décembre 2022, les cotisations des membres pour le partage des coûts, qui compensent les cotisations régulières de l'Université de la composante Cotisations déterminées du Régime, sont passées de 1,9 % à 1,4 % des revenus admissibles.

C) TRANSFERTS DE RENTE DE RETRAITE COMPLÉMENTAIRE

Un transfert de rente de retraite complémentaire (« RRC ») représente un transfert du Fonds d'accumulation vers le Fonds des retraités.

À partir de septembre 2020, les membres Partie A ont l'option de recevoir toute valeur du RRC résultant de la provision minimale relative aux prestations déterminées sous forme de rente.

D) PRESTATIONS DE RETRAITE

Une prestation de retraite est payable lorsqu'un membre atteint l'âge de retraite. La prestation de retraite de chaque membre est déterminée en fonction de la valeur accumulée du compte de retraite du membre au moment de la retraite incluant, le cas échéant, la provision minimale relative aux prestations déterminées.

Les membres peuvent transférer la valeur accumulée de leur compte de retraite dans un Fonds de revenu viager (FRV) ou un Fonds de revenu de retraite (FRR) proposé par l'Université McGill.

E) PRESTATIONS VARIABLES

Une prestation variable est une option de décaissement qui permet aux participants de recevoir un revenu viager tout en maintenant le solde de leur compte investi dans le Régime.

Les membres qui optent pour les prestations variables peuvent programmer des versements mensuels, trimestriels ou annuels, et demander également des versements forfaitaires ponctuels de leurs avoirs dans le Régime.

F) PRESTATIONS DE CESSATION D'EMPLOI

Une prestation de cessation d'emploi est payable au départ du membre. La valeur de cette prestation est déterminée en fonction de la valeur accumulée du compte de retraite du membre incluant, le cas échéant, la provision minimale relative aux prestations déterminées.

G) PRESTATIONS DE DÉCÈS

En cas de décès avant la retraite, une prestation de décès forfaitaire équivalant à la valeur totale du compte de retraite du membre est versée au(x) bénéficiaire(s) désigné(s), incluant, le cas échéant, la provision minimale relative aux prestations déterminées.

En cas de décès après la retraite, la prestation de décès, le cas échéant, est déterminée en fonction de l'option de règlement retenue au moment du départ à la retraite.

NOTES AFFÉRENTES

31 décembre 2024

(montants tabulaires exprimés en milliers de dollars)

1. Description sommaire du régime

(suite)

H) FONDS D'ACCUMULATION

Le Fonds d'accumulation est constitué d'un fonds d'actions, de placements alternatifs, d'un fonds à revenu fixe, d'un fonds socialement responsable, d'un fonds sans combustibles fossiles et d'un fonds de marché monétaire. Un compte équilibré et des fonds multirisques axés sur une date d'échéance sont aussi disponibles, composés de répartitions entre le fonds d'actions, les placements alternatifs et le fonds à revenu fixe selon des proportions déterminées périodiquement par le Comité d'administration des retraites (le « CAR »).

Ces divers fonds offrent un large éventail de stratégies de placement permettant aux membres d'établir les stratégies les plus appropriées en fonction de leurs besoins financiers individuels.

Tous les actifs à cotisations déterminées du Fonds d'accumulation sont répartis dans les comptes individuels, de même que tous les revenus, gains et pertes de placement. L'actif est, par définition, égal au passif, et le Fonds ne peut présenter ni excédent ni déficit.

Les cotisations de l'Université qui découlent de la disposition relative à la provision minimale relative aux prestations déterminées ainsi que le financement par l'Université relatif à l'insuffisance du Régime résultant des évaluations actuarielles sont versées dans le Fonds complémentaire.

L'actif du Fonds complémentaire est placé dans le compte équilibré et est inclus dans le Fonds d'accumulation.

Tout solde du Fonds complémentaire appartient à l'Université et il revient à l'Université de déterminer son affectation; par exemple, utiliser le solde afin de régler les cotisations requises en vertu du Régime.

À partir du 1^{er} janvier 2014, les membres Partie A ont commencé à assumer jusqu'à 50 % des coûts de financement du déficit actuariel.

En cas de fermeture du Régime, tout déficit actuariel découlant de la provision minimale relative aux prestations déterminées ou d'une insuffisance du Régime est la responsabilité de l'Université.

I) FONDS DES RETRAITÉS

Le Fonds des retraités détient les actifs nécessaires pour assurer les prestations destinées aux employés retraités qui ont choisi l'option de règlement interne avant le 1^{er} janvier 2011.

Le Fonds des retraités a été réouvert en septembre 2020 pour les membres qui choisissent de recevoir la rente de retraite complémentaire sous forme de rente.

2. Principales méthodes comptables**CHANGEMENT DE MÉTHODE COMPTABLE**

Le Régime a adopté, avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2024, les modifications apportées au chapitre 4600 de la Partie IV du *Manuel de CPA Canada - Comptabilité*, qui fournissent des indications supplémentaires qui :

- précisent qu'il n'est pas nécessaire de présenter un état de l'évolution des obligations au titre des prestations de retraite pour les régimes à cotisations définies;
- fournissent des indications sur la détermination de la date de scission ou de fusion d'un régime de retraite;
- incluent des indications sur la comptabilisation et l'évaluation des contrats de rentes assurées (avec rachat ou sans rachat des engagements) et sur les informations à fournir sur ceux-ci;
- clarifient les exigences en matière de présentation des régimes de retraite mixtes;
- renforcent les obligations d'information sur les risques liés aux participations dans une fiducie globale.

L'adoption de ces modifications n'a pas eu d'incidence sur le rapport financier du Régime, à l'exception du fait que le Régime a appliqué les nouvelles exigences de divulgation concernant le contrat de rentes.

PRÉSENTATION ET RÉFÉRENTIEL COMPTABLE

Le rapport financier a été préparé par la direction du Régime conformément au référentiel comptable pour la préparation d'un rapport financier mentionné dans le *Guide de la déclaration annuelle de renseignements*, publié par Retraite Québec. Ce référentiel comptable diffère de façon significative par rapport aux Normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite puisqu'il n'inclut pas les obligations au titre des prestations de retraite du Régime et les informations complémentaires s'y rattachant.

Le Régime applique le chapitre 4600 de la Partie IV du *Manuel de CPA Canada - Comptabilité* (le « Manuel »), intitulé « Régimes de retraite ». Ce chapitre constitue la base qui sous-tend le référentiel comptable adopté par Retraite Québec. Les Normes comptables canadiennes pour les entreprises à capital fermé de la Partie II du Manuel sont appliquées concernant les méthodes comptables autres que celles liées au portefeuille de placements du Régime, dans la mesure où ces normes n'entrent pas en conflit avec le chapitre 4600.

Les placements sont évalués au cours de clôture au 31 décembre 2024. Si le cours de clôture est inférieur au cours acheteur ou supérieur au cours vendeur, le cours moyen est utilisé.

Ce rapport financier est basé sur la méthode de la continuité de l'exploitation et présente la situation financière globale du Régime considéré comme une entité distincte, indépendante de l'Université.

Le rapport financier tient compte des principales méthodes comptables suivantes :

NOTES AFFÉRENTES

31 décembre 2024

(montants tabulaires exprimés en milliers de dollars)

2. Principales méthodes comptables

(suite)

PLACEMENTS

Les placements sont comptabilisés à la date de la transaction et présentés à leur juste valeur. La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

La juste valeur des placements est déterminée comme suit :

- (a) les contrats de change sont évalués en utilisant les taux de change à la fin de l'exercice, la volatilité et l'échéance;
- (b) les placements à revenu fixe sont évalués en utilisant le prix ou le rendement équivalent coté obtenu de tiers vendeurs;
- (c) les actions sont évaluées aux cours du marché;
- (d) les actifs réels sont évalués en fonction d'évaluations périodiques pour ce type d'investissements. Les actifs réels inscrits en bourse sont évalués aux cours du marché;
- (e) les placements privés sont évalués à la juste valeur qui est principalement obtenue des états financiers les plus récents des placements privés du Régime, ajustée pour les opérations de trésorerie et devises, le cas échéant;
- (f) les fonds de stratégies diversifiées sont évalués en fonction des actifs sous-jacents (contrats de change, placements à revenu fixe, actions, instruments dérivés et actifs réels);
- (g) la juste valeur du contrat de rentes est déterminée par les actuaires du Régime en tenant compte de contrats de rentes similaires.

CONSTATATION DES PRODUITS

Les revenus de placement sont constatés selon la comptabilité d'exercice. Les dividendes et les distributions de fonds sont constatés lorsqu'ils sont déclarés.

CONVERSION DE DEVICES

Les opérations libellées en devises étrangères sont converties en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de l'opération. À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la juste valeur des actifs et des passifs libellés en devises étrangères est déterminée en utilisant le taux de change à cette date. Les gains et les pertes résultant des variations de ces taux sont comptabilisés dans les variations de la juste valeur non réalisée des placements à l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations.

COTISATIONS

Les cotisations sont constatées selon la comptabilité d'exercice.

PRESTATIONS

Les prestations de retraite, de cessation d'emploi, variables et de décès sont constatées selon la comptabilité d'exercice.

UTILISATION D'ESTIMATIONS

Dans le cadre de la préparation du rapport financier, la direction doit faire des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date du rapport financier, ainsi que sur les montants des produits et des charges constatés au cours de la période visée par le rapport financier. Parmi les principales composantes du rapport financier exigeant l'utilisation d'estimations figurent la juste valeur des actifs réels, des placements privés et des fonds de stratégies diversifiées. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations.

3. Placements et instruments financiers**A) ÉCHÉANCES ET CONDITIONS**

Les échéances et les conditions des placements sont décrites comme suit :

Encaisse et équivalents de trésorerie

Les équivalents de trésorerie, essentiellement des valeurs mobilières émises ou garanties par des gouvernements canadiens, sont assortis d'une échéance moyenne de 59 jours dans le Fonds d'accumulation (46 jours en 2023) et 32 jours dans le Fonds des retraités (68 jours en 2023).

Revenu fixe

Dans le Fonds d'accumulation, les obligations, dont 43,2 % sont garanties par le gouvernement fédéral ou les gouvernements provinciaux (43,6 % en 2023), affichent un rendement moyen pondéré à l'échéance en fonction du marché de 4,6 % (4,9 % en 2023) et une durée moyenne de 7,4 ans (7,5 ans en 2023). Dans le Fonds des retraités, il n'y a plus d'obligations au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023.

Titres de participation

Dans le Fonds d'accumulation, les actions ordinaires, incluant les unités de fiducie et les fonds communs, sont diversifiées par émetteurs, par secteurs d'activité et géographiquement.

Actifs réels

Les actifs réels se composent de biens immobiliers et d'investissements en infrastructures.

NOTES AFFÉRENTES

31 décembre 2024

(montants tabulaires exprimés en milliers de dollars)

3. Placements et instruments financiers (suite)

A) ÉCHÉANCES ET CONDITIONS (suite)

Dans le Fonds d'accumulation, les biens immobiliers se composent de fonds investissant directement dans des propriétés canadiennes, américaines et européennes et les investissements en infrastructures se composent de fonds investissant directement dans des propriétés européennes et américaines.

À la fin de l'exercice, le Fonds des retraités n'a plus d'exposition aux placements immobiliers. Le solde restant représente les liquidités résiduelles détenues par le gestionnaire externe du fonds immobilier, en attente de la liquidation finale du fonds.

Actifs réels inscrits en bourse

Dans le Fonds d'accumulation, les actifs réels inscrits en bourse sont des titres négociables et sont diversifiés globalement.

Placements privés

Dans le Fonds d'accumulation, les placements privés se composent principalement de placements dans des fonds privés investissant dans d'autres fonds, dans des fonds de dette privée et dans des fonds d'actions privés.

Fonds de stratégies diversifiées

Dans le Fonds d'accumulation, les fonds de stratégies diversifiées se composent de placements dans une stratégie à rendement absolu qui se concentrent sur des stratégies d'obligations à valeur relative et de placements secondaires et co-investissements en fonds de couverture.

Contrat de rentes

Dans le Fonds des retraités, le contrat de rentes représente un contrat de rentes auprès d'un assureur. Voir la note 9 pour plus de détails.

B) ENGAGEMENTS

Dans le Fonds d'accumulation, le Régime s'est engagé à financer des investissements dans les fonds de stratégies diversifiées, les placements à revenu fixe (dettes privées), les placements privés, les biens immobiliers et les infrastructures jusqu'à concurrence de 213,5 M\$ (162,7 M\$ en 2023). Le Régime prévoit respecter ses obligations dans le cours normal de ses opérations.

C) RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit découle de la possibilité qu'un émetteur d'obligations ou un assureur ne s'acquitte pas de ses obligations envers le Régime. Tous les placements à revenu fixe du Régime sont comptabilisés à leur juste valeur, ce qui constitue le risque de crédit maximal auquel le Régime est exposé. Le risque de crédit est géré par la diversification des émetteurs et en limitant l'exposition aux émetteurs d'obligations à haut rendement.

D) RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est le risque que le Régime ne dispose pas de liquidités suffisantes pour être en mesure de remplir ses obligations financières à leur échéance et d'honorer ses engagements, les prestations de retraite et tout autre besoin de liquidité, prévu ou non. Le Régime surveille sur une base régulière le solde de son encaisse, afin de s'assurer de disposer de suffisamment d'actifs liquides tels que l'encaisse, les équivalents de trésorerie et les obligations gouvernementales. Le Régime maintient également un portefeuille d'actifs hautement liquides qui peuvent être vendus en temps opportun afin de se protéger contre le risque d'une interruption inattendue de ses flux de trésorerie.

E) RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

Le risque de taux d'intérêt correspond à l'incidence des fluctuations des taux d'intérêt sur la situation financière du Régime, soit le passif du Régime, étant donné la provision relative à la provision minimale relative aux prestations déterminées et l'actif et le passif du Fonds des retraités.

Les fluctuations des taux d'intérêt ont une incidence directe sur la juste valeur des titres à revenu fixe détenus par le Régime et compensent partiellement l'effet sur les passifs.

La durée est une mesure utilisée pour estimer l'incidence approximative d'un changement de taux d'intérêt sur la juste valeur des titres à revenu fixe. Pour gérer ce risque, la durée des titres à revenu fixe est surveillée et ajustée, le cas échéant. Des instruments financiers dérivés de taux d'intérêt sont parfois utilisés pour protéger contre le risque de taux d'intérêt. La note 4 quantifie les instruments financiers dérivés de taux d'intérêt non échus aux 31 décembre 2024 et 2023.

F) RISQUE DE CHANGE

Le risque de change se définit comme le risque que la valeur d'un actif ou d'un passif libellé en devises étrangères fluctue en raison des variations des taux de change. Des contrats de change ont été utilisés afin de couvrir l'effet des variations du taux de change en ce qui concerne les placements étrangers. La principale exposition du Régime au risque de taux de change est à l'égard du dollar américain et de l'euro. La diversification des placements est aussi utilisée pour gérer ce risque. La note 4 quantifie les contrats de change non échus aux 31 décembre 2024 et 2023.

G) RISQUE DE PRIX

Le risque de prix se définit comme le risque que la juste valeur d'un placement fluctue en raison des variations du prix du marché. La diversification des classes d'actif et des sous-classes d'actif, des options sur actions et un swap de rendement total est utilisée pour gérer ce risque. La note 4 quantifie les instruments financiers dérivés non échus aux 31 décembre 2024 et 2023.

NOTES AFFÉRENTES

31 décembre 2024

3. Placements et instruments financiers (suite)

EFFET DES VARIATIONS SUR LE RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT, LE RISQUE DE CHANGE ET LE RISQUE DE PRIX

Type de risque	Variation	Effet sur le Fonds d'accumulation	Effet sur le Fonds des retraités
Risque de taux d'intérêt	Augmentation (diminution) de 1 %	Diminution (augmentation) de la juste valeur des placements à revenu fixe d'approximativement 38,5 M\$ (2023 - 38,1 M\$)	s.o.
	Augmentation (diminution) de 1 % Contrat de rentes	s.o.	Une augmentation a pour effet de réduire l'évaluation du contrat de rentes de 6,0 M\$ (2023 - 6,9 M\$) et une diminution a pour effet d'augmenter la juste valeur du contrat de rentes de 6,6 M\$ (2023 - 7,8 M\$)
Risque de change sur les placements	Appréciation (dépréciation) du dollar américain de 0,01 \$ par rapport au dollar canadien	Augmentation (diminution) de la juste valeur des placements d'approximativement 4,8 M\$ (2023 - 4,4 M\$)	s.o.
	Appréciation (dépréciation) de l'euro de 0,01 \$ par rapport au dollar canadien	Augmentation (diminution) de la juste valeur des placements d'approximativement 990 k\$ (2023 - 1,1 M\$)	s.o.
Risque de change sur les contrats de change	Appréciation (dépréciation) du dollar américain de 0,01 \$ par rapport au dollar canadien	Diminution (augmentation) de la juste valeur des contrats de change d'approximativement 1,3 M\$ (2023 - 611 k\$)	s.o.
	Appréciation (dépréciation) de l'euro de 0,01 \$ par rapport au dollar canadien	Diminution (augmentation) de la juste valeur des contrats de change d'approximativement 295 k\$ (2023 - 341 k\$)	s.o.
Risque de prix	Variation de 10 % du prix des actions	Variation de 88,3 M\$ de la juste valeur des titres de participation (2023 - 78,8 M\$)	s.o.

NOTES AFFÉRENTES

31 décembre 2024 (montants tabulaires exprimés en milliers de dollars)

3. Placements et instruments financiers (suite)

(H) DÉTAIL DES PLACEMENTS

	Fonds d'accumulation		Fonds des retraités	
	2024	2023	2024	2023
Équivalents de trésorerie				
canadiens	93 659 \$	62 578 \$	443 \$	1 244 \$
étrangers	12 468	15 610	1	1
	106 127	78 188	444	1 245
Placements à revenu fixe				
canadiens	408 045	388 592	91	88
étrangers	112 905	119 981	-	-
	520 950	508 573	91	88
Titres de participation				
canadiens	456 681	406 277	1	1
étrangers	388 109	337 860	-	-
	844 790	744 137	1	1
Placements alternatifs*				
Actifs réels	161 790	161 003	58	262
Actifs réels inscrits en bourse	-	8 508	-	-
Placements privés	200 186	167 921	-	-
Fonds de stratégies diversifiées	69 584	58 746	-	-
	431 560	396 178	58	262
Contrat de rentes	-	-	115 860	131 234
Total des placements	1 903 427 \$	1 727 076 \$	116 454 \$	132 830 \$

* Dans le fonds d'accumulation, 83,3 % (80,3 % en 2023) des placements alternatifs sont détenus en devises étrangères. Il n'y a pas de placements alternatifs détenus en devises étrangères dans le fonds des retraités en 2024 et 2023.

NOTES AFFÉRENTES

31 décembre 2024

(montants tabulaires exprimés en milliers de dollars)

3. Placements et instruments financiers (suite)

(I) HIÉRARCHIE DE LA JUSTE VALEUR

Les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur sont classés selon une hiérarchie qui reflète l'importance des données utilisées pour effectuer les évaluations. La hiérarchie des évaluations à la juste valeur se compose des niveaux suivants :

Niveau 1 – évaluation fondée sur les cours du marché (non ajustés) observés sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques;

Niveau 2 – techniques d'évaluation fondées sur des données autres que celles incluses dans le niveau 1, qui sont observables pour l'instrument évalué, directement ou indirectement;

Niveau 3 – techniques d'évaluation fondées sur une part importante de paramètres non observables sur le marché (données non observables).

La hiérarchie qui s'applique dans le cadre de la détermination de la juste valeur exige l'utilisation de données observables sur le marché chaque fois que de telles données existent. Un instrument financier est classé au niveau le plus bas de la hiérarchie pour lequel une donnée importante a été prise en compte dans l'évaluation de la juste valeur.

Évaluation de la juste valeur au 31 décembre 2024				
Fonds d'accumulation	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Équivalents de trésorerie	9 995 \$	96 132 \$	- \$	106 127 \$
Placements à revenu fixe	-	509 009	11 941	520 950
Titres de participation	516 056	328 734	-	844 790
Placements alternatifs	-	-	431 560	431 560
Total des placements	526 051 \$	933 875 \$	443 501 \$	1 903 427 \$
Autres actifs financiers				
évalués à la juste valeur	-	9 351 \$	-	9 351 \$
Autres passifs financiers				
évalués à la juste valeur	-	4 130 \$	-	4 130 \$

Évaluation de la juste valeur au 31 décembre 2023				
Fonds d'accumulation	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Équivalents de trésorerie	12 496 \$	65 692 \$	- \$	78 188 \$
Placements à revenu fixe	-	493 689	14 884	508 573
Titres de participation	483 488	260 649	-	744 137
Placements alternatifs	8 508	-	387 670	396 178
Total des placements	504 492 \$	820 030 \$	402 554 \$	1 727 076 \$
Autres actifs financiers				
évalués à la juste valeur	-	17 075 \$	-	17 075 \$
Autres passifs financiers				
évalués à la juste valeur	-	1 077 \$	-	1 077 \$

NOTES AFFÉRENTES

31 décembre 2024

(montants tabulaires exprimés en milliers de dollars)

3. Placements et instruments financiers (suite)**(I) HIÉRARCHIE DE LA JUSTE VALEUR (suite)**

Évaluation de la juste valeur au 31 décembre 2024				
Fonds des retraités	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Équivalents de trésorerie	1 \$	443 \$	- \$	444 \$
Placements à revenu fixe	-	91	-	91
Titres de participation	1	-	-	1
Placements alternatifs	-	-	58	58
Total des placements	2 \$	534 \$	58 \$	594 \$

Évaluation de la juste valeur au 31 décembre 2023				
Fonds des retraités	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Équivalents de trésorerie	1 \$	1 244 \$	- \$	1 245 \$
Placements à revenu fixe	-	88	-	88
Titres de participation	1	-	-	1
Placements alternatifs	-	-	262	262
Total des placements	2 \$	1 332 \$	262 \$	1 596 \$

* Le contrat de rente n'est plus présenté dans le tableau de hiérarchie de la juste valeur à la suite de l'adoption des modifications apportées au chapitre 4600 de la partie IV du *Manuel de CPA Canada – Comptabilité*.

NOTES AFFÉRENTES

31 décembre 2024

(montants tabulaires exprimés en milliers de dollars)

3. Placements et instruments financiers (suite)**(I) HIÉRARCHIE DE LA JUSTE VALEUR (suite)**

Le tableau suivant présente le rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture des éléments dont la juste valeur se situe au niveau 3 de la hiérarchie :

	Fonds d'accumulation	Fonds des retraités
Juste valeur, 1 ^{er} janvier 2023	392 513 \$	263 \$
Achats	76 396	-
Ventes	(78 296)	-
Variation de la juste valeur	11 941	(1)
Juste valeur, 31 décembre 2023	402 554 \$	262 \$
Achats	94 669	-
Ventes	(76 051)	(203)
Variation de la juste valeur	22 329	(1)
Juste valeur, 31 décembre 2024	443 501 \$	58 \$

En 2024 et 2023, aucun transfert n'a eu lieu entre les niveaux 1 et 2 et vers ou depuis le niveau 3.

NOTES AFFÉRENTES

31 décembre 2024

(montants tabulaires exprimés en milliers de dollars)

4. Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont des contrats financiers dont la valeur est dérivée des variations de l'actif sous-jacent, du taux d'intérêt ou du taux de change. La juste valeur des instruments financiers dérivés est fondée sur le montant auquel ils pourraient être réglés selon les taux estimatifs actuels du marché. Les instruments financiers dérivés sont utilisés pour gérer le risque financier et pour obtenir une exposition synthétique à un marché spécifique. Le Régime utilise des contrats à terme sur devises, un swap de rendement total, des options de taux d'intérêt (options sur swap) et des options sur actions.

Contrats à terme

Les contrats à terme sont des accords contractuels entre deux parties pour acheter ou vendre un actif à un prix prédéterminé à une date future spécifiée. Le Régime utilise des contrats de change à terme pour modifier l'exposition du Régime au risque de change.

Swaps

Les swaps sont des accords contractuels entre deux contreparties d'échanger une série de flux de

trésorerie. Le Régime utilise un swap de rendement total pour obtenir une exposition au marché des actions américaines.

Options sur actions

Les options sont des accords contractuels entre deux parties qui donnent au détenteur le droit, mais pas l'obligation, d'acheter ou de vendre un actif à un prix prédéterminé, dans un délai spécifié. Il existe deux types: les options d'achat (droit d'acheter) et les options de vente (droit de vendre). Le Régime utilise des options de taux d'intérêt (options sur swap) et des options sur actions pour atténuer partiellement le risque de prix et le risque de marché.

Valeurs notionnelles

Les valeurs notionnelles représentent les montants contractuels auxquels un taux ou un prix est appliqué pour le calcul des flux de trésorerie à échanger, et ne sont donc pas comptabilisées comme actifs ou passifs dans ce rapport financier. Les valeurs notionnelles sont également la base sur laquelle les justes valeurs des contrats et les rendements sont déterminés.

(A) VALEURS NOTIONNELLES ET JUSTE VALEUR MARCHANDE DES INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Les tableaux suivants résument la valeur notionnelle et la juste valeur marchande des instruments financiers dérivés du Régime.

Fonds d'accumulation	2024			2023		
	Valeur Notionnelle	Juste Valeur Marchande		Valeur Notionnelle	Juste Valeur Marchande	
		Actifs	Passifs		Actifs	Passifs
Instruments de change	305 701 \$	1 046 \$	3 851 \$	187 181 \$	5 077 \$	692 \$
Contrats à terme						
Instruments de taux d'intérêts	200 000	3 564	-	300 000	11 998	-
Options sur swap						
Instruments de rendement Swap	114 016	-	279	93 358	-	385
Options sur actions	186 966	4 741	-	-	-	-
Total	806 683 \$	9 351 \$	4 130 \$	580 539 \$	17 075 \$	1 077 \$

* Dans le fonds d'accumulation, la principale exposition à des devises étrangères est à l'égard du dollar américain et de l'euro en 2024 et 2023. Dans le Fonds des retraités, il n'y a pas d'exposition à des devises étrangères en 2024 et 2023.

NOTES AFFÉRENTES

31 décembre 2024

(montants tabulaires exprimés en milliers de dollars)

4. Instruments financiers dérivés (suite)**(B) INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS SELON LA DATE DE MATURITÉ**

Le tableau suivant résume les valeurs notionnelles des instruments financiers dérivés du Régime selon la durée jusqu'à l'échéance.

Date de maturité	Fonds d'accumulation	
	2024	2023
Moins d'un an	806 683 \$	580 539 \$
1 à 5 ans	-	-
Plus de 5 ans	-	-
Total	806 683 \$	580 539 \$

5. Revenus de placement

	Fonds d'accumulation		Fonds des retraités	
	2024	2023	2024	2023
Encaisse et équivalents de trésorerie	13 801 \$	8 320 \$	134 \$	278 \$
Revenu fixe	14 183	15 280	-	327
Titres de participation	10 478	11 872	-	1
Placements alternatifs	14,145	8 948	5	-
Prêts de titres	132	133	-	-
Total	52 739 \$	44 553 \$	139 \$	606 \$

6. Sommes à recevoir du et à payer au Fonds d'accumulation et au Fonds des retraités

Au 31 décembre 2024, il y a 13 k\$ (7 k\$ au 31 décembre 2023) en compte interfonds entre le Fonds d'accumulation et le Fonds des retraités. Le montant a trait aux frais d'administration.

NOTES AFFÉRENTES

31 décembre 2024

(montants tabulaires exprimés en milliers de dollars)

7. Frais d'administration

Les frais d'administration comprennent les charges suivantes :

	Fonds d'accumulation		Fonds des retraités	
	2024	2023	2024	2023
Salaires et avantages sociaux	1 728 \$	1 362 \$	124 \$	103 \$
Fournisseur des services de tenue de dossier	1 467	1 496	67	117
Frais de garde	294	261	12	17
Frais de TPS/TVQ	257	177	19	7
Assurance responsabilité	183	240	12	20
Frais de mesure de performance	156	133	1	9
Fournisseurs de données financières	127	126	-	-
Frais de Retraite Québec	119	114	9	10
Fiduciaire	100	101	7	8
Audit	89	85	5	9
Actuariat	24	176	2	4
Autres charges	240	352	5	11
Total	4 784 \$	4 623 \$	263 \$	315 \$

8. Ligne de crédit

Pendant l'exercice, le Régime disposait d'une ligne de crédit autorisée de 40 M\$ (40 M\$ en 2023). Alors qu'il existe différentes options de prélèvements, l'option préconisée par le Régime est de faire des prélèvements par acceptations bancaires pour des périodes allant jusqu'à 90 jours. Le taux des acceptations bancaires en vigueur au 31 décembre 2024 était de 3,95 % (5,60 % en 2023). Au 31 décembre 2024, la ligne de crédit était inutilisée.

9. Contrat de rentes

Le 31 mars 2023, le Régime a investi dans un contrat de rentes auprès d'un assureur pour couvrir les rentes de tous participants retraités à cette date. La prime initiale s'élevait à 137,2 M\$. Conformément aux clauses du contrat et après examen des données, le Régime a eu droit à un remboursement de prime de 2,9 M\$. L'assureur verse au Régime un montant mensuel équivalent à la prestation totale couverte par le contrat, permettant au Régime de verser des rentes aux retraités. Cette souscription au contrat de rentes, qui correspond précisément en termes de montant et d'échéance à une partie des prestations payables du Régime, est considérée comme un placement.

10. Chiffres comparatifs

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés afin de se conformer à la présentation de l'exercice courant.

GLOSSAIRE

Compte de retraite immobilisé (« CRI ») de McGill Option de décaissement offerte par l'Université permettant le transfert direct des actifs de retraite immobilisés provenant du Régime.

Cotisation supplémentaire de solvabilité Cotisation additionnelles requises par l'Université pour assurer le versement intégral des règlements externes lorsque les membres Partie A cessent d'être à l'emploi, prennent leur retraite ou atteignent l'âge de 65 ans.

Couverture de devises L'action d'entrer dans un contrat financier dans le but de se protéger contre la fluctuation des taux de change des devises.

Déficit de capitalisation Écart entre le passif actuariel et l'actif, selon l'évaluation de la capitalisation.

Déficit de solvabilité Excédent de la somme du passif de solvabilité sur la somme de l'actif de solvabilité. L'évaluation de solvabilité assume que le régime est dissout à la date d'évaluation.

Degré de solvabilité Ratio entre l'actif et le passif de solvabilité à la date d'évaluation, excluant le solde des cotisations déterminées de tous les membres du Régime.

Évaluation de capitalisation Suppose que le régime restera en vigueur indéfiniment et repose, par conséquent, sur des hypothèses et méthodes actuarielles long terme.

Excédent de capitalisation Écart positif entre l'actif et le passif actuariel, selon l'évaluation de capitalisation.

Fonds axés sur une date d'échéance Option offrant une répartition des actifs d'investissement qui évolue en fonction de la date prévue de retraite et de la tolérance au risque du membre. Plus le membre se rapproche de la retraite, plus sa répartition d'actifs devient conservatrice.

Fonds complémentaire Représente la somme de toutes les cotisations spéciales versées par l'Université dans le Régime: les cotisations supplémentaires de solvabilité ainsi que le financement lié aux exigences de l'évaluation actuarielle, moins les prestations payées liées à la rente minimale à prestations déterminées.

Fonds des retraités Actifs des membres à la retraite qui ont opté pour un règlement interne.

Fonds de revenu viager (« FRV ») de McGill Option de décaissement offerte par l'Université permettant le transfert direct des actifs de retraite immobilisés provenant du Régime ou d'un CRI.

Gestion active Style de gestion en vertu duquel un gestionnaire sélectionne des titres de placements particuliers dans le but de réaliser un rendement supérieur à celui de l'indice de référence correspondant.

Indice de référence Indicateur avec lequel on peut comparer les taux de rendement et mesurer la valeur ajoutée comparativement aux indices des marchés.

Indice des prix à la consommation (IPC) Calculé par Statistique Canada, l'IPC mesure le prix d'un panier représentatif de biens et services. L'inflation est le taux de changement annuel de l'IPC

Membre actif Réfère à un employé de McGill qui cotise au Régime.

Membre à la retraite Membre retraité ou bénéficiaire recevant une rente du Fonds des retraités.

Membre différé Membre qui ne cotise plus au Régime et qui n'a toujours pas choisi une option de règlement.

Partie A Fait référence au Régime hybride pour les employés qui ont adhéré au Régime de retraite ou étaient admissibles d'y adhérer avant le 1er janvier 2009.

Partie B Fait référence au Régime à cotisations déterminées pour les employés qui étaient admissibles d'adhérer au Régime de retraite à partir du 1er janvier 2009.

Points de Base Unité de mesure qui représente un centième d'un pourcent.

Prestations variables Option de décaissement qui permet aux participants de recevoir une prestation variable de type Fonds de revenu viager tout en maintenant le solde de leur compte investi dans le Régime.

Régime hybride Représente un régime de retraite qui inclut des éléments d'un plan à prestations déterminées et d'un plan à cotisations déterminées. La Partie A du Régime s'agit d'un régime hybride.

Rente de retraite complémentaire (« RRC ») Représente un montant additionnel dont un membre a droit si la valeur de transfert de la rente minimale à prestations déterminées est supérieure à la valeur totale que le membre aurait cumulée si investis à 100% dans le compte équilibré, après ajustement sur les cotisations liées à toute allocation calculées au prorata (le cas échéant).

Rente minimale à prestations déterminées Rente calculée selon une formule qui tient compte des années de service créditées du participant et de ses 60 mois consécutifs de salaire les plus élevés. Applicable aux employés qui ont adhéré au Régime ou étaient admissibles d'y adhérer avant le 1er janvier 2009.

Texte du Régime Le texte du Régime de retraite de l'Université McGill.

CONTACTS

Les bureaux du CAR, du Service des retraites et du
Service des placements se trouvent au :
680, rue Sherbrooke ouest, Bureau 1420
Montréal (Québec) H3A 2M7
Tél : (514) 398-6250
Fax : (514) 398-6889
Courriel : pensions.hr@mcgill.ca

<http://www.mcgill.ca/hr/fr/bp/pensions>

Toutes questions concernant le Régime doivent
être adressées au Centre d'appel des programmes
d'épargne de l'Université McGill au 1-888-444-2023.

NOTES



www.mcgill.ca/hr/fr/pensions